MAIRIE DE PARIS

CONSEIL DE LA NUIT

La politique de la vie nocturne

2017

BILAN DES ACTIONS

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires – www.paris.fr/nuit - nuit@paris.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

L'EDITO 3

2017 EN QUELQUES CHIFFRES 4

CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES POUR LES NUITS PARISIENNES 2

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA NUIT 7

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS DE NUIT 10

FACILITER LA MOBILITÉ NOCTURNE 12

ÉTABLIR UNE CARTOGRAPHIE CROISÉE DES NUITS PARISIENNES 15

SENSIBILISER LES NOCTAMBULES AUX PRATIQUES FESTIVES RESPECTUEUSES 17

PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS LA NUIT 22

RENFORCER LA PRÉSENCE HUMAINE SUR L'ESPACE PUBLIC 27

REDUIRE LES NUISANCES SONORES 29

PROMOUVOIR LA CONCERTATION LOCALE 31

LES INTERVENTIONS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE LA NUIT 34

PROMOUVOIR UNE OFFRE NOCTURNE DIVERSIFIEE 37

RENFORCER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DES NUITS PARISIENNES 40

PROMOUVOIR UNE POLITIQUE PARTICIPATIVE DE LA VIE NOCTURNE 45

DÉVELOPPER LES ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE METROPOLES 48

L'EDITO

Chers.ères membres du Conseil de la Nuit,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan de notre action collective pour l'année 2017 : diversification et promotion de la vie nocturne, régulation, médiation, prévention… Vous trouverez l'ensemble des informations synthétisant la mobilisation de toutes et de tous, qui nous permet de poursuivre l'objectif d'une nuit Parisienne toujours plus dynamique, bienveillante et respectueuse.

De nouveaux espaces se sont ouverts depuis 2014 et ce travail s'est poursuivi cette année encore, grâce à l'aménagement du parc rive de Seine, ou de l'appel à projets Réinventer Paris II, invitant les porteurs de projets à réinventer 17 souterrains parisiens. C'est aussi un nouvel espace que celui laissé aux citoyens dans le cadre du Comité des noctambules. En 2018, nous étendrons l'ouverture des parcs et jardins ouverts la nuit et poursuivrons l'accompagnement du dynamisme de la petite ceinture de Paris, dans une volonté d'équilibre des pôles d'attractivité de la vie nocturne de cette ville.

Une réussite majeure de l'année 2017 a été de voir se consolider les expérimentations menées au travers des commissions de régulation des débits de boisson, qui s'ouvrent désormais à de nouveaux arrondissements. La médiation au niveau local, accompagnée de missions de prévention et de lutte contre les incivilités ont permis de réelles avancées en matière de régulation, que nous souhaitons développer.

La diversité des nuits parisiennes s'est également installée à l'Hôtel de ville pendant plusieurs semaines au travers d'une riche exposition retraçant son histoire. Je tiens ici à remercier et à féliciter l'ensemble des acteurs qui participent à la promotion de nuits variées, ouvertes à tous et bienveillantes : l'OTCP, le forum la nuit nous appartient, la Plateforme nationale de la vie nocturne, les partenaires associatifs et les syndicats représentants les établissements.

Les attentes restent néanmoins fortes et nous y sommes sensibles. Cette nouvelle année qui s'est ouverte sera celle du renforcement de notre collaboration à l'échelon local, car nous pensons que la médiation est le meilleur moyen d'atteindre la coexistence de tous les usages de la nuit.

J'adresse mes remerciements à tous les partenaires de la ville de Paris. Vous donnez de l'éclat à la ville lumière et à sa vie nocturne.

Frédéric HOCQUARD
Adjoint à la Maire de Paris chargé de la
Vie nocturne et de l'Economie culturelle

2017 EN QUELQUES CHIFFRES

500 participants à la Conférence Nationale de la Vie Nocturne à Paris représentant 50 collectivités territoriales dont 11 villes européennes

240 participants au Forum la Nuit nous appartient

900 participants à la soirée A Nous la Nuit !

1 million de participants à la Nuit Blanche 2017

13.700 visiteurs à l'exposition Les Nuits Parisiennes

10 hectares ouverts aux parisien.ne.s avec le Parc des rives de seines

17 souterrains proposés à l'appel à projets Réinventer Paris II

16 parcs et jardins en ouverture nocturne estivale

58 équipements sportifs ouverts jusqu'à minuit

8.827 établissements en licence IV

67 premières demandes d'autorisation d'ouverture de nuit

330 renouvellements d'autorisation d'ouverture de nuit

380.106 € investis pour insonoriser et améliorer l'accessibilité de 12 salles de musiques actuelles

26% des jeunes noctambules parisiens ont vu la campagne « La Nuit est à Tous »

92 interventions de Fêtez Clairs pour des nuits parisiennes plus safe

30 interventions artistiques des Pierrots de la Nuit pour sensibiliser les noctambules aux nuisances sonores et 280 établissements suivis

37.752 verbalisations contre les incivilités la nuit par les agents de la Brigade d'Intervention de Paris

87 agents de la Brigade d'Intervention de Paris formés à la gestion des conduites à risques

3 commissions de régulation des débits de boisson dans le 5ème, 10ème et 11ème arrondissements

1.001 personnes à mobilité réduite se sont déplacées la nuit entre juillet et décembre 2017 par le service Pam75

15 établissements de nuit formés/sensibilisés à la prévention des pratiques discriminatoires

20.000 cartes « Harcèlement stop » diffusées dans 300 bars et clubs

3.108 bars, restaurants et clubs accessibles aux personnes à mobilité réduite référencés sur Jaccede.com

43 millions de vues de la campagne #feelparis

Développer la vie nocturne

CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES POUR LES NUITS PARISIENNES

ENCOURAGER LES ACTIVITÉS NOCTURNES DANS LES APPELS À PROJETS URBAINS INNOVANTS, CONCESSIONS, LIEUX EPHEMERES ET EQUIPEMENTS DE LA VILLE

Description

La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris lancent des **appels à projets urbains innovants** afin d'optimiser l'exploitation des sites disponibles. Dans ce cadre, la Ville de Paris favorise la mise à disposition de sites adaptés aux activités nocturnes (ex : souterrains). Elle encourage les propositions de projets intégrant des activités nocturnes :

- Appel à projet « Inventons la Métropole » (clôturé). 51 projets sélectionnés sur 55 sites.
- Appel à projet « Réinventer la Seine » : sur les 12 sites d'ores et déjà attribués (1ère phase) dans le territoire de la Métropole du Grand Paris, 9 vont accueillir des projets comprenant des activités de loisirs culturels et/ou festifs en soirée.
- Appel à projet « Réinventer Paris II » : lancé en mai 2017, cet appel à projets fait la part belle aux sites souterrains (17 sur 34) : tunnels, stations de métro ou parking désaffectés, etc. Sélection des projets en cours.

Les **occupations temporaires de lieux éphémères** se multiplient dans la métropole, en particulier grâce à la mise à disposition de sites de la SNCF. Ces occupations intègrent des activités culturelles et de convivialité en soirée : l'Aérosol, le Génie d'Alex, la Javelle, la Station, Ground Control, 88 Ménilmontant, le Palazzo (Porte Dorée), le Perchoir de l'Est, le 6B, etc.

Par ailleurs, des équipements de la Ville accueillent des événements, tels que dans le cadre du programme Paris Musées OFF.

Plus d'information sur la page dédiée aux professionnels de la nuit sur Paris.fr : Trouver un lieu

Pilotage

En fonction des appels/sites : Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, mairie d'arrondissement, RATP, SNCF, HAROPA Ports de Paris, etc.

Perspectives

- Sélection des candidats à l'appel à projets Réinventer Paris II début 2018.
- 2ème phase de l'appel à projets Inventons la Métropole : lancement mars 2018.
- 2ème phase de l'appel à projets Réinventer la Seine reportée sine die.

17

souterrains adaptés pour les activités nocturnes

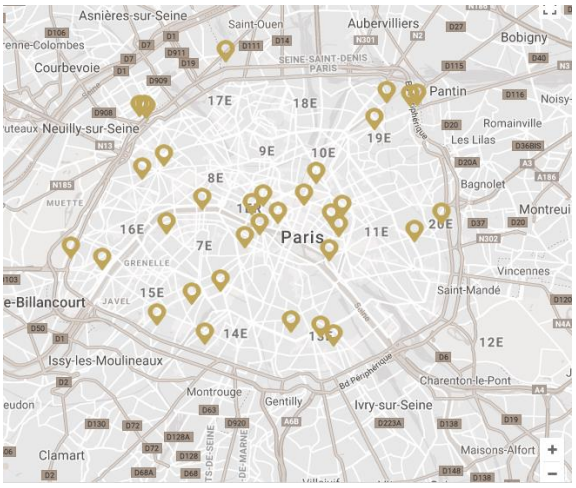

OUVRIR LES PARCS ET JARDINS 24H/24 EN PÉRIODE ESTIVALE

Description

L'ouverture estivale 24h/24 des parcs et jardins a pour objectif de **diversifier l'offre d'activités nocturnes**. Suite à une première expérimentation en 2015, l'ouverture estivale a été reprise en 2016 et 2017. Elle s'est accompagnée d'un **renforcement des équipages de sécurité** pour veiller au bon déroulement de ces ouvertures et prévenir tout tapage nocturne, **et des moyens de nettoiement**, avec des bacs à déchet de grande capacité pour inciter les parisiens au respect de l'environnement.

En 2017, 16 parcs et jardins ont été ouverts 24h/24, le 20 et 21 juin (pour la canicule) et du 1er juillet au 3 septembre 2017

Pilotage

Ville de Paris

Perspectives

L'ouverture nocturne sera reconduite en 2018

Réflexion en cours sur le lancement d'un appel à projet pour l'utilisation des kiosques et de certaines parties d'espaces verts la nuit pour des activités apaisées et non bruyantes en début de nuit (22h-00h).
Exemple : ateliers d'observation du ciel, événements avec diffusion musicale unique par l'intermédiaire de casques audio sans fil, etc.

Bilan

SOURCE

Bilan 2017 de l'ouverture nocturne estivale des espaces verts parisiens, effectué par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

RÉSULTATS

Une **fréquentation** globale plus faible que celle de l'été 2016 : Période d'ouverture moins large qu'en 2016, conditions météorologiques et aménagement de nouveaux lieux de détente et d'agrément, comme le Parc des Rives de Seine.

Un dispositif de **propreté** efficace dans la gestion du surplus de déchets. Les toilettes mobiles mises en place de manière préventive ont été utiles.
Peu de sites ont subi de dégradations

Des **incivilités et des réclamations limitées** :
Signalements reçus par le formulaire électronique sur paris.fr, via G.R.U., Twitter et messages au cabinet de la Maire :

Nuisances sonores	8
Insécurité	4
Malpropreté	1
Mauvais éclairage	1
Impact négatif sur la faune	1

Il n'y a eu aucun retour des commissariats.

A l'exception du square Gardette, il y a eu moins d'intrusions de deux roues que l'année 2016 grâce aux **dispositifs anti-scooters** mis en place.

Le télépointage des équipages privés a permis un **meilleur suivi de la surveillance**.

L'expérience de **l'éclairage** du parc Martin-Luther-King a montré que l'absence d'éclairage a permis une diminution des intrusions.

16

parcs et jardins en ouverture nocturne estivale

ETENDRE LES HORAIRES DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Description

Afin de permettre aux parisiens de profiter des équipements publics en soirée, la Ville de Paris a souhaité étendre leurs horaires :

- **16 centres d'animation** sont ouverts après 21h30 dont 3 jusqu'à 2 h du matin certains jours de la semaine : Maison des Ensembles (12ème), Curial et Angèle Mercier (19ème).

- 3 bibliothèques d'Etat ou universitaires ferment à 22h : BPI, BULAC, Ste Geneviève. L'espace de co-working la Permanence est ouvert 24/24 (1€ / heure).

- une vingtaine de piscines ferment plus tard (de 20h à 23h) au moins un soir par semaine.

- **58 équipements sportifs**, essentiellement des gymnases ou terrains de football, sont ouverts entre 22h30 et minuit, dans le cadre de conventions signées avec des associations sportives. Ces conventions sont d'une durée d'un an renouvelable et concernent essentiellement la sécurité et la responsabilité en cas d'incident, les agents de la Ville n'étant plus présents après 22h30. Seuls les équipements indépendants, c'est à dire non adjacent à un autre équipement, peuvent bénéficier du dispositif, ceci afin d'éviter les intrusions. Chaque association sportive peut occuper le créneau horaire, pour une journée ou plus par semaine, sur un site ou plusieurs.
  Les sports principalement concernés : Football, basketball, handball, volleyball, tennis de table.
  Le dispositif fait partie du Plan de simplification de la vie associative.

Pilotage
Ville de Paris

Partenaires
Associations sportives

Perspective
Concernant les équipements sportifs, le taux de remplissage est pratiquement atteint car les 450 équipements ne sont en général pas indépendants.

Bilan

SOURCE
Evaluation de l'usage en soirée des équipements sportifs. Entretien avec le responsable des équipements de proximité de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)

RESULTATS
58 équipements ouverts jusqu'à minuit sur les 450 en régie.
60 associations participent au dispositif, dont des grosses structures de 10 à 12 équipes.
Environ 2 000 sportifs bénéficient du dispositif. Ce sont principalement des sportifs de haut niveau, plutôt des seniors, qui en conséquence libèrent des créneaux en journée pour des publics plus jeunes. Les sportifs étant des licenciés, les créneaux ne bénéficient pas spécialement aux riverains des équipements concernés.
La DJS ne dispose pas de données genrées. En revanche, nous savons que l'accroissement du nombre de créneaux disponibles a permis à certaines associations de créer des créneaux destinés aux femmes.

Depuis 2016, aucun incident n'est à déplorer. Les problèmes de malpropreté constatés au démarrage du dispositif par les agents de la Ville lors de la réouverture des équipements le lendemain matin ont été résolus. Le dispositif a même détendu les relations entre les agents et les associations, les agents n'ayant plus le stress de faire pression sur le public pour fermer les locaux à 22h30.

Concernant les nuisances envers les riverains, elles se limitent à celles engendrées par les pratiques sportives elles-mêmes (bruit de ballon). En cas de nuisances avérées lors d'un test, si aucun aménagement n'est possible, l'association est déplacée vers un autre équipement. Si cela n'est pas possible, l'association perd son créneau.

58

équipements sportifs ouverts jusqu'à minuit

2000 bénéficiaires

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC LA NUIT

L'espace public est un lieu de liberté et d'attractivité la nuit, mais il peut être aussi un lieu de tensions, de nuisances et d'insécurité. Pour ces raisons, la Ville de Paris développe des stratégies pour concilier les différents usages de l'espace public parisien.

Les plans d'aménagement de l'espace public

- Le Plan piéton : Seulement 13% des déplacements intra-muros se font en voiture alors que celles-ci occupent 50% de l'espace public. Alors que 52% des déplacements se font à pied, la Ville de Paris a lancé le 30 janvier 2017 le « Plan Piéton ». Son but est de promouvoir une **utilisation de l'espace public plus importante pour les piétons**, mais aussi **plus diversifiée et hospitalière**, tant le jour que la nuit.

- Ouverture du parc « Rives de Seine » : le 2 avril 2017, la Ville de Paris a ouvert ce nouveau parc en fermant les berges de Seine rive droite aux voitures. Les piétons peuvent maintenant profiter de **10 hectares** en bords de Seine avec de **nombreux aménagements** dédiés aux loisirs, au sport et aux circulations douces.

- Réinventons nos places : depuis 2015, 7 grandes places parisiennes sont réaménagées : les places de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, des Fêtes, Gambetta, de la Nation et d'Italie. Ces places sont, pour certaines, des **pôles festifs et/ou de mobilité de la vie nocturne**. L'objectif est de donner plus de places aux **mobilités douces, de diversifier et d'intensifier les usages, d'innover et de respecter l'impératif écologique et la qualité de vie des riverains**. Dans ce cadre, les usages nocturnes sont fortement étudiés.

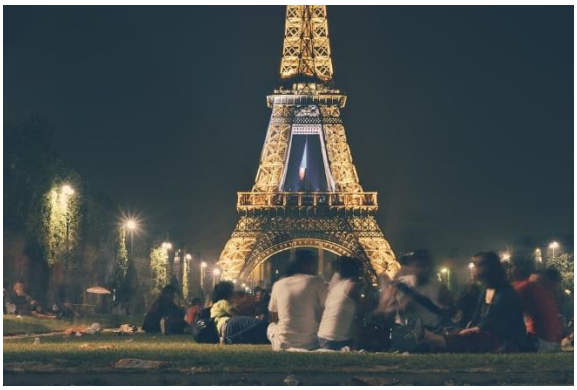

Développer la prise en compte des usages nocturnes dans l'aménagement urbain

La Ville de Paris souhaite que soit mieux pris en compte les usages nocturnes lors des aménagements urbains. Après consultation des membres du Conseil de la Nuit à l'occasion de l'assemblée plénière du 15 décembre 2016, le chef de projet sur la politique de la nuit a rencontré les services et partenaires concernés : Secrétariat Général, Direction de l'Urbanisme, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Direction de la Voirie et des Déplacements, mandataires, etc.

Les propositions issues de ces échanges pour favoriser la prise en compte des usages nocturnes dans l'aménagement urbain :

- Créer un outil intégrant les données spécifiques (horaires, acteurs, etc.), questions à prendre en compte, bonnes pratiques, etc.

- Intégrer une clause « nuit » dans les cahiers des charges et clauses techniques ;

- Disposer de cartographies macro des usages et dispositifs nocturnes afin de mieux évaluer le contexte dans lequel un aménagement est réalisé.

Vers une stratégie globale pour un espace public partagé

La Ville de Paris dispose aujourd'hui de deux dispositifs de gestion de l'espace public :

- le Plan pour la gestion des **sites à forte fréquentation estivale** ;

- le comité de pilotage concernant **l'ouverture nocturne estivale des espaces verts.**

Ces deux dispositifs rassemblent les mêmes services : propreté, sécurité, espaces verts, voirie, communication. Il est donc apparu nécessaire de rassembler ces dispositifs dans une stratégie globale. C'est dans cet esprit que le Secrétariat Général consulte actuellement les élus et services de la Ville concernés. Frédéric HOCQUARD, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la Vie nocturne et de l'Economie culturelle a fait remonter au Secrétariat Général les attentes exprimées dans le cadre du Conseil de la Nuit, et en particulier **la volonté des riverains et noctambules d'être associés aux phases de diagnostic, conception et bilan.**

RENCONTRER LES JEUNES DES QUARTIERS DELAISSES LA NUIT

Description

Médiation Nomade est une association dont l'objectif est d'aller à la rencontre **des jeunes, la nuit, dans les quartiers délaissés le soir et le week-end.** Leur action consiste à installer un camping-car dans les villes et les quartiers difficiles, en pied d'immeuble, au plus près des habitants entre 20h et minuit, lorsque les «institutions» classiques ne sont plus présentes.

Ces interventions, très conviviales, sont préparées en amont avec les mairies et les associations locales, l'objectif étant de semer des graines que les acteurs locaux puissent faire pousser ensuite.

Le 7 septembre 2017, avec le soutien de la Ville de Paris, Médiation Nomade a organisé la deuxième édition du **forum national « La nuit nous appartient »** à la **Mairie du 19ème arr.** sur les thèmes suivants :

- **Comment faire du lien social dans les quartiers délaissés, soirs et week-ends ?**
- **Le nomadisme est-il l'avenir du lien social ?**

Julien de Normandie, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, François Dagnaud, Maire du 19ème arr., Colombe Brossel et Frédéric Hocquard, Adjoints à la Maire de Paris, ainsi que des représentants institutionnels et associatifs ont échangé sur ces thèmes avec les 242 participants.

En amont de cet événement, Médiation Nomade avait organisé **10 soirées Médiation Nomade** pour aller à la rencontre des jeunes dans le 19ème arr. et à Aubervilliers. Ces interventions ont été clôturées par un match de foot entre les jeunes rencontrés de Paris et Aubervilliers.

Pilote
Médiation Nomade

Partenaires
Villes de Paris et d'Aubervilliers, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, associations locales…

Perspectives
Les associations et clubs de prévention du 19ème impliquées se sont entendus pour mutualiser une offre de service plus tardive envers ces publics. D'ores et déjà, un **éducateur volontaire travaille jusqu'à minuit** certains jours.

242
participants au forum
La Nuit nous appartient

30
bénévoles

15
intervenants

10
soirées Médiation Nomade

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE LA NUIT

DIFFUSER LE GUIDE INTERNET POUR LES PROFESSIONNELS DE LA NUIT

Description

En 2016, un **groupe action** dédié du Conseil de la Nuit a élaboré un **guide Internet à destination des professionnels de la nuit** accessible dans l'espace professionnel du site paris.fr : www.paris.fr/professionnelsdelanuit.
Ce guide a pour objectif de promouvoir les organisations professionnelles, d'orienter les visiteurs vers les ressources leur permettant une meilleure gestion de leurs établissements et événements.

Le guide est depuis régulièrement mis à jour au rythme des nouvelles opportunités et outils profitables pour les professionnels.

Pilotage : Ville de Paris

Partenaires : Organisations professionnelles (UMIH/CSLMF/SNEG, GNI SYNHORCAT, Collectif Culture Bar Bars, Réseau MAP, Technopol) et associations (AMUON, Fêtez Clairs, Jaccede, CFCV, Stop Harcèlement de Rue, Wimoov…).

1049
visiteurs en 2017

CRÉER UN DISPOSITIF DE FORMATION INTER-SECTEUR DES MÉTIERS DE LA NUIT

Description

Il existe actuellement deux types de formations obligatoires dans le secteur des métiers de la nuit : la formation d'exploitant de licence IV et la formation des agents de sécurité privée. Des formations complémentaires existent à destination des salariés des établissements mais l'offre est incomplète et peu utilisée. Les groupes de travail du Conseil de la Nuit ont mis en évidence le besoin de renforcer les compétences des professionnels des métiers de la nuit concernant :

- **la gestion des incivilités et des conflits générés par la clientèle, la sensibilisation de la clientèle aux nuisances sonores et au respect de la propreté, la prévention du harcèlement**
- **la gestion des conduites à risques** : consommation d'alcool et de drogues, risques auditifs, risques routiers ;
- **la sélection à l'entrée des établissements**, la lutte contre les discriminations, l'accessibilité

La Ville de Paris a donc initié une démarche afin de mettre en œuvre un **dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit**. Cette démarche a été reprise par le DIRECCTE-IDF. Les syndicats et les OPCA des secteurs concernés y sont associés.
De plus, étant donné la faible mobilisation et le fort turn over des équipes des établissements de nuit, il apparaît nécessaire de **proposer aux exploitants des outils pour renforcer leurs propres actions de sensibilisation de leurs équipes**.

Actions en 2017

- Dans le cadre d'un Contrat d'étude prospective, la **DIRECCTE a commandé une étude à l'AFPA** sur les besoins de formation et les dispositifs de formation existants, sur la possible création d'un **label qualité**, ainsi que sur l'émergence d'un nouveau métier : les « chuteurs ».
- Sur la demande des syndicats d'établissements, la Ville a réuni les associations de prévention, de médiation et de lutte contre les discriminations, afin de **proposer aux exploitants un outil leur permettant de sensibiliser leurs équipes** sur ces sujets. Une proposition a récemment été présentée à l'UMIH/SNEG qui pourrait aboutir à la création d'un MOOC (cours en ligne ouvert et massif).

Pilotage : Préfecture de Région Paris IDF (DIRECCTE)

Partenaires : Ville de Paris, Conseil Régional IDF, Préfecture de Police, CNAPS, organisations professionnelles, organismes paritaires collecteurs agréés, associations.

Perspectives : L'AFPA doit rendre son étude durant le 1er semestre 2018.

ENCOURAGER LA STRUCTURATION DES CAFÉS-CULTURE

Description

En 2017, la Ville de Paris a attribué une subvention de fonctionnement au **Collectif Culture Bar Bars** Paris IDF afin de soutenir :

- la **structuration** des cafés-cultures à Paris ;
- la **représentation** des cafés-cultures au sein des politiques de régulation de la vie nocturne par la **participation à des actions de médiation** entre les riverains et les exploitants de bars de différents quartiers de la capitale, aux commissions de concertation organisées par les mairies d'arrondissement et aux groupes de travail du Conseil de la Nuit et du Conseil de la Musique ;
- **l'accompagnement de ses adhérents** (individuel ou collectif) en proposant des fiches techniques, des formations afin de les sensibiliser aux différents aspects de l'organisation de concerts dans les cafés cultures et aux problématiques liées à la vie nocturne : gestion des conduites à risques, conflits de voisinage, lutte contre les discriminations ;
- **la sensibilisation de la clientèle aux bonnes pratiques festives** en partenariat avec les associations de prévention, de médiation et de lutte contre les discriminations impliquées dans le Conseil de la Nuit.

Pilotage

Collectif Culture Bar Bars

Partenaire

Ville de Paris

Perspectives

La Ville de Paris attribue une subvention de fonctionnement au Collectif Culture Bar Bars Paris IDF pour l'exercice 2018.

Bilan

SOURCE
Extraits du rapport d'activités 2017 du Collectif Culture Bar Bars Paris-IDF

RESULTATS
+20 % d'adhérents sur Paris en 2017 : 110 adhérents en 2017 dans 15 arrondissements, dont 33 dans le 11ème, 20 dans le 18ème et 10 dans le 20ème.

540 accompagnements individualisés sur les problématiques inhérentes au spectacle vivant, dont 70 sur la gestion sonore et 70 sur les relations au voisinage et la gestion des conflits.
16 accompagnements collectifs à l'échelle de la ville ou des arrondissements.

20 professionnels ont participé à des formations réalisées en partenariat avec l'IRMA intégrant les sujets sécurité, santé et gestion sonore.

30 fiches pratiques détaillées ont été éditées (Guide pratique de l'organisation de spectacles)
500 guides ont été diffusés en 2017.

Participation à 5 sessions de formation des agents des Brigades de lutte contre les incivilités de la Ville de Paris intervenant en soirée ou la nuit.

Organisation du Festival Culture Bar Bars

Coordination de la Plateforme Nationale de la Vie Nocturne et de la Conférence National de la Vie Nocturne

110
adhérents

+20 %
adhésions en 2017

540
accompagnements individuels

SOUTENIR LES SALLES DE MUSIQUES ACTUELLES PARISIENNES

Description

Chaque année, Paris accueille plus de 36.000 concerts, dans près de 700 lieux et abrite 300 labels de musique. Pour préserver et développer cette vitalité artistique qui participe à l'attractivité de Paris, la Ville de Paris a signé une convention pluriannuelle avec le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), concrétisant ainsi un objectif formulé par le Conseil parisien de la musique en novembre 2015 visant à soutenir les investissements des salles de musiques actuelles.

Concrètement, **un plan d'investissement de 2,5 millions d'euros sur la mandature, soit 625.000 € par an à l'attention des lieux de musiques actuelles** de jauges inférieures à 1.500 places a été mis en œuvre pour la réalisation de deux types de travaux : **l'insonorisation des lieux** et la **mise en accessibilité**. Depuis la vague d'attentats, les travaux liés à la **sûreté** sont également inclus. À cette fin, l'exécutif municipal a décidé de porter en 2016 à 1 million d'euros ses crédits d'investissements, soit 375 000 euros supplémentaires.

Pilotage

Ville de Paris, Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz

Bilan

SOURCE

Bilan 2017 du CNV

RÉSULTATS

864.442€
de cofinancement en 2016
pour 10 établissements

380.106€
de cofinancement en 2017
pour 12 établissements

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS DE NUIT

PARTICIPER AU PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL

Description

La Ville de Paris a participé à l'élaboration du Plan régional santé au travail **2016-2020** piloté par la Préfecture de Paris Région Ile-de-France en apportant un focus spécifique sur le travail de nuit.

Une fiche nuit a été réalisée comprenant :

- **un volet formation** : formations des professionnels des débits de boisson (cf. action « Le dispositif de formation inter-secteur des métiers de la nuit ») ;
- **un volet sensibilisation** : renforcer la diffusion de l'information sur les risques sanitaires et les services de santé au travail réalisée par les organisations professionnelles, sensibilisation des salariés sur ces risques ;
- **un volet interne à la DIRECCTE** : sensibilisation des agents de contrôle et mise en œuvre d'actions de contrôle de la durée du travail

Pilotage

Préfecture de Paris Région IDF
(DIRECCTE)

Partenaires

Ville de Paris, partenaires sociaux, structures de prévention

Perspectives

Mise en œuvre progressive de la fiche nuit.

Données

Le recours au travail de nuit est en principe exceptionnel. Il doit prendre en compte les impératifs de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs et doit être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale. C'est pourquoi il doit être mis en place sous certaines conditions. Le travail de nuit se situe **entre 21 heures et 6 heures**. Pour être considéré comme travailleur de nuit, le salarié doit travailler avec une certaine régularité pendant ces périodes. Il bénéficie alors de différents droits et garanties : limitation de la durée du travail, repos obligatoire, compensations, accès prioritaire au travail de jour, surveillance médicale particulière, prise en compte des obligations familiales.

Impact du travail de nuit (MIE 2014)

A court terme : troubles du sommeil, troubles digestifs ;
A long terme : maladies cardiovasculaire, risques de cancer, usure physique.

Perturbations de la vie sociale et familiale : troubles psychiques, isolement, désynchronisation des temps sociaux.

Attentes des travailleurs de nuit (MIE 2014)

Améliorer les transports collectifs	63%
Faciliter les transports individuels	27%
Développer les commerces ouverts la nuit	27%
Développer les gardes d'enfants la nuit	22%
Disposer de plus de taxis la nuit	11%

DÉVELOPPER LA GARDE DES ENFANTS EN HORAIRES TARDIFS

Description

Il existe différents types de crèches collectives à Paris : crèches associatives, familiales, parentales ou municipales. Alors que la moitié des travailleurs de nuit ont des enfants, **la plupart des crèches ferment à 18h30**. La Ville de Paris réfléchit donc à l'**extension de ces horaires**.

De plus, l'APHP dispose de crèches ouvertes tous les jours de 6h30 à 21h30. Dans le cadre d'une convention-cadre 2015-2019 avec la Ville de Paris, l'**APHP s'engage à augmenter les capacités d'accueil réservées aux enfants parisiens**.

Pilotage

Ville de Paris, APHP

Perspectives

Augmentation des places d'accueil dans les crèches de l'APHP : objectif 370 en 2018.

En dehors des crèches collectives, plusieurs pistes sont étudiées, telles que développer l'accueil individuel (auxiliaires parentales, assistantes maternelles libérales) ou implanter des Maisons d'Assistantes Maternelles à côté des pépinières d'entreprises.

Bilan

SOURCE

Données internes à la Ville de Paris (DFPE)
Mission d'Information et d'Étude de la Ville de Paris sur le travail nocturne et dominical, 2014

RÉSULTATS

Aujourd'hui, de nombreux obstacles s'opposent à l'extension des horaires des crèches collectives :

- **un faible taux de fréquentation des établissements à horaires élargis**. Ce faible taux peut être expliqué par un manque d'information des familles et par le besoin de proximité, mais aussi par des besoins en réalité marginaux et concernant essentiellement les « premiers nés »
- **un coût élevé**

Nombre de places d'accueil réservés aux enfants parisiens dans les crèches de l'APHP :

38
places en 2014

160
places en 2017

370
places en 2018

FACILITER LA MOBILITÉ NOCTURNE

AMÉLIORER LES TRANSPORTS EN COMMUN LA NUIT

Description

Le réseau de bus Noctilien se compose actuellement de 48 lignes et propose une desserte continue toutes les nuits de la semaine de 0h30 à 5h30 le long des principaux axes ferroviaires d'Île-de-France. Le volume des déplacements Noctilien représente 4,7% des déplacements en semaine et 8,9% le samedi.

Dans le cadre du « Grand Paris des bus » lancé par Île-de-France Mobilités, un plan de développement a été engagé en 2017. Concernant le Noctilien, le Plan prévoit :

- **un renfort des fréquences des lignes Noctilien** à la fois la semaine et le week-end afin d'harmoniser les horaires et les passages
- **la création de nouvelles lignes** en grande couronne et autour de Paris
- **la prolongation de 8 lignes existantes**

Pilotage

Île-de-France Mobilités

Perspectives

Mise en œuvre du plan de développement du « Grand Paris des bus »

Données

Etude Se déplacer la nuit en transports en commun

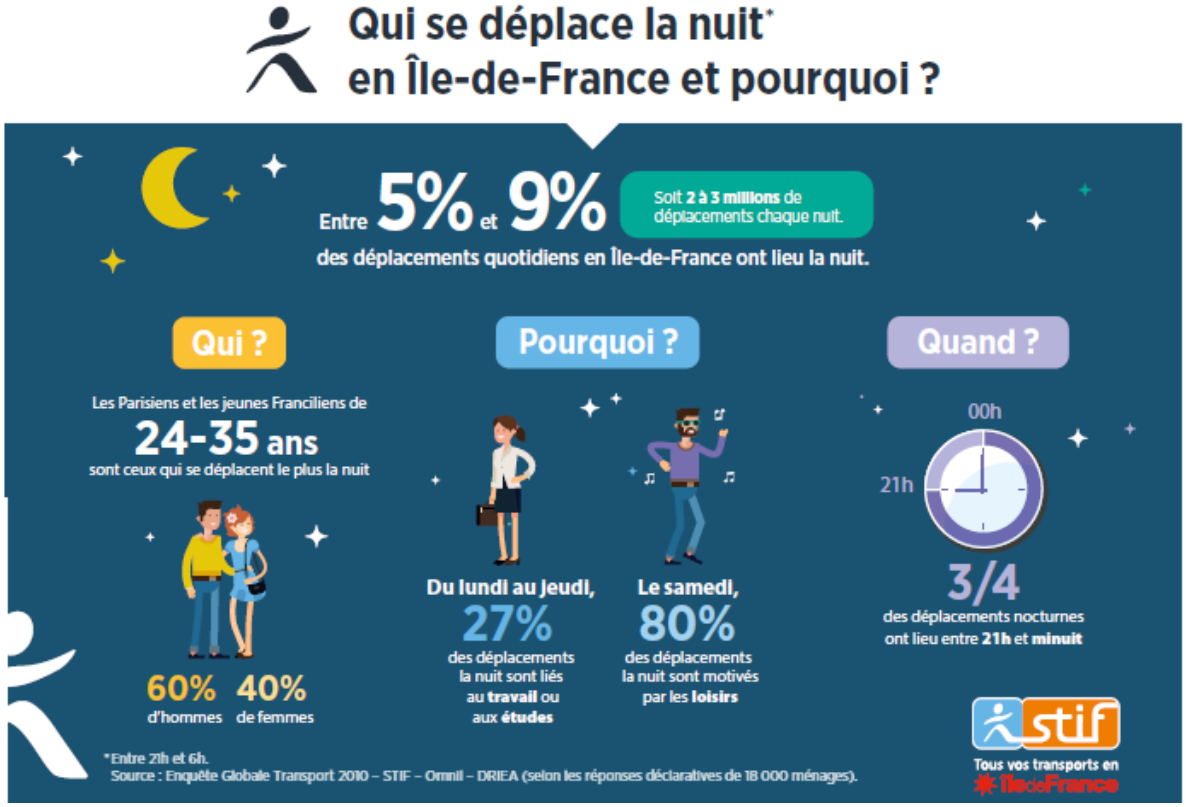

FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Les mobilités alternatives aux transports en commun sont particulièrement importantes la nuit, après la fermeture du métro. Elles sont un **gage de liberté et de sécurité**. C'est pourquoi la Ville de Paris promeut les mobilités alternatives.

Renouveler le parc Vélib'

Vélib' est un moyen de transport privilégié en soirée. En 2017, la Ville de Paris, en partenariat avec Smovengo, a lancé le nouveau Vélib' Métropole avec les objectifs suivants :

- des vélos plus légers, connectés et sécurisés ;
- 30% des vélos dotés d'une assistance électrique ;
- un système «anti station pleine» permettant de déposer son vélo à une station même lorsque tous les emplacements sont déjà occupés ;
- un territoire élargi à 68 villes du Grand Paris avec 1400 stations en service.

Former les conducteurs de taxis et VTC à la gestion des conduites à risque

Les taxis et VTC sont des moyens de transport sécurisés, particulièrement utiles pour les publics en difficulté (alcoolisations excessives, drogues). Cependant, les conducteurs ne sont pas formés à la gestion des conduites à risque : gestion des conflits, prise en charge des clients ivres, des malaises, etc.)

Dans le cadre de la subvention attribuée par la Ville de Paris à l'association Wimoov, l'association étudiera en 2018 la possibilité de mettre en place une offre de formation adaptée.

Développer les transports de nuit pour les personnes à mobilité réduite

Le Pam75 est un service public réservé aux parisiennes et parisiens à mobilité réduite. Il facilite leur mobilité, notamment la nuit. Le Pam75 a des horaires étendus : de 6h à 2h du matin le vendredi et le samedi et de 6h à minuit les autres jours de la semaine.

Bilan Pam75

SOURCE

Données transmises par le Pam75 concernant les transports nocturnes de juillet à décembre 2017

RÉSULTATS

Le service Pam75 est essentiellement utilisé en journée :

Les transports nocturnes (de 20h à 2h) ont représenté **3,5%** des courses du Pam75, soit 4418 courses pour 1001 usagers

Les transports nocturnes concernent surtout les débuts de soirée en semaine :

- 59 % des courses nocturnes se déroulent entre 20h et 22h, 38% de 22h à minuit et **seulement 2,5% de minuit à 2h**

- **70% des transports nocturnes ont lieu en semaine**

Le motif de déplacement principal reste les démarches personnelles :

60% se sont déplacés la nuit pour des « raisons personnelles », 18,4% pour le travail et 10,4% pour un loisir.

De juillet à décembre 2017

4.418

courses en horaires nocturnes pour

1.001

usagers

INFORMER SUR L'OFFRE DE MOBILITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE NUIT

Description

Le groupe de travail « Mobilités nocturnes » du Conseil de la Nuit a proposé de mettre en place des **points d'information sur la mobilité dans les établissements de nuit parisiens** afin de favoriser une meilleure appropriation des offres de transports nocturnes par les clients, ce qui permettra de réduire les accidents et nuisances à la sortie des établissements

Pour ce faire, la Ville de Paris a attribué une subvention à l'**association Wimoov** en 2017 pour expérimenter un outil d'information adapté aux situations locales dans dix établissements de nuit partenaires :

- **un diagnostic mobilité personnalisé pour chaque établissement** partenaire afin d'identifier l'offre de transport accessible dans son environnement ;
- **un référentiel mobilité sous forme d'affiche** présentant l'offre de transport disponible aux clients des établissements partenaires ainsi que des conseils de prévention ;
- **la formation du personnel des établissements** partenaires afin qu'il s'approprie l'outil ainsi que le discours de prévention associé.

Pilotage : Wimoov

Partenaires : Ville de Paris, établissements de nuit

Perspectives

Pour 2018, la Ville de Paris attribue à l'association Wimoov une subvention pour :

- la **numérisation du référentiel mobilité**. Ceci permettra aux établissements de **communiquer sur l'offre de mobilité disponible auprès des noctambules par les réseaux sociaux** en amont de leurs soirées. Les noctambules pourront avoir ce document sur leur portable, disponible hors ligne. De plus, ce dispositif permettra de faire passer des **messages de prévention** auprès d'une large cible.

- un **accompagnement des établissements de nuit** dans leur communication digitale sur les solutions de retours de soirée et d'un virage numérique afin de compléter l'offre et de s'adresser au plus grand nombre : établissements et noctambules.

Bilan

En 2017, 10 établissements de nuit ont bénéficié du dispositif : diagnostic mobilité, affiche offres de mobilité personnalisée et formation de l'équipe.

Les établissements partenaires : le Point Ephémère, la Favela Chic, le Cabaret Sauvage, la Java, le Rosa Bonheur Buttes Chaumont, la Machine, le Rex Club, Concrète, le Glazart et le Petit Bain.

La passation d'un questionnaire est prévue pour 2018 afin de recueillir le retour des équipes.

10

établissements de nuit ont bénéficié du dispositif

ÉTABLIR UNE CARTOGRAPHIE CROISÉE DES NUITS PARISIENNES

Description

La Ville de Paris a confié à l'Atelier Parisien d'Urbanisme la réalisation de cartographies sur l'offre d'activités nocturnes, les problématiques générées par ses activités et les réponses apportées.

Ces cartographies croisées permettront à la ville et ses partenaires de mieux analyser l'adéquation des dispositifs aux problématiques liées à la vie nocturne.

Cartes réalisées en 2017

- Les licences IV selon les horaires ;
- Les services en ouverture tardive ;
- Les secteurs festifs problématiques ;
- Les réponses apportées : dispositifs et verbalisations.

Pilotage

APUR, Ville de Paris

Partenaire

Préfecture de Police

Perspectives

Diffusion des cartographies 1er trimestre 2018.

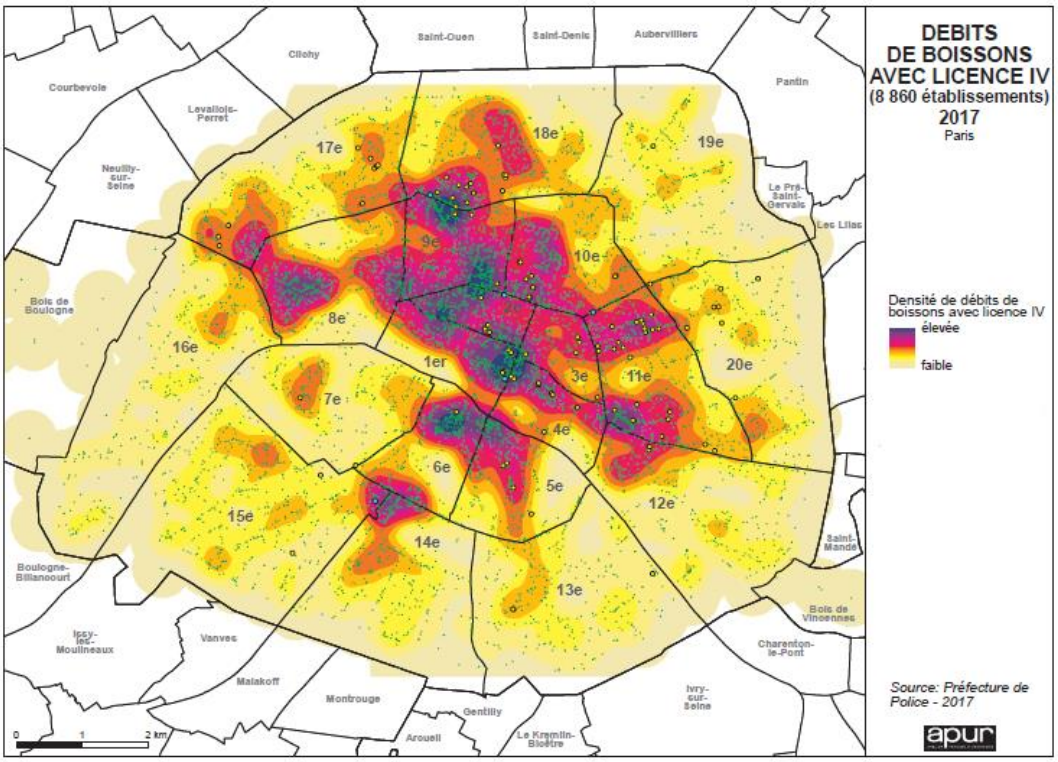

Réguler
la vie nocturne

SENSIBILISER LES NOCTAMBULES AUX PRATIQUES FESTIVES RESPECTUEUSES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibiliser les usagers de la nuit aux pratiques festives limitant les conduites à risques, les incivilités, les nuisances sonores, les discriminations et le harcèlement de rue.

LA CAMPAGNE « LA NUIT EST A TOUS »

Description

Du **16 juin au 13 octobre 2017,** la Ville de Paris a mené une campagne intitulée « la nuit est à tous » pour promouvoir une vie nocturne plus respectueuse de chacun et de l'environnement par une sensibilisation des noctambules sur 4 thèmes :

- incitation à la **propreté**
- réduction des **nuisances sonores**
- prévention de l'**alcoolisation massive**
- lutte contre le **harcèlement de rue**

Mise en œuvre :

- Création et implantation **d'affichage sur sites** : Canal St Martin, Bassin de la Villette, Oberkampf, République, Butte aux Cailles, Ports de la Gare et de la Rapée, berges rive droite, jardin Tino Rossi, parcs à ouverture nocturnes ;
- Création et diffusion de dépliants et goodies aux noctambules dans les quartiers festifs. La diffusion a été réalisée par les partenaires associatifs (Fêtez Clairs, Planet Rollers), le comité des noctambules et les correspondants de nuit ;
- Diffusion de messages sur les réseaux sociaux de la Ville, les écrans des bornes Velib', etc.

Pilotage

Ville de Paris

Partenaires

Comité des Noctambules réseau Vivre Paris, Planet Rollers, Fêtez Clairs, AMION, Collectif Féministe Contre le Viol

Perspectives

Une nouvelle campagne de sensibilisation sera développée en 2018, prenant en compte les conclusions de l'évaluation et en complément d'une grande campagne sur la propreté.

26%

des répondants touchés

31%

des répondants pensent que la campagne a eu un effet positif sur leur comportement

Evaluation

SOURCE

Évaluation réalisée par la Ville de Paris : consultation des parties prenantes, questionnaire envoyé aux noctambules par les réseaux sociaux (521 répondants).

Évaluation publiée en **janvier 2018** et disponible sur demande

RÉSULTATS

Des moyens de déploiement relativement efficaces mais à réorienter :

La campagne a été assez visible (26% des répondants s'en souviennent), notamment grâce aux affiches et totems et à la campagne digitale. Les quartiers d'affichage et de distribution étaient tout-à-fait pertinents

➢ La campagne gagnerait à se dérouler toute l'année. Faire la campagne d'affichage sur les panneaux DECAUX ou l'affichage dans le métro permettrait une plus grande visibilité à moindre coût. Il faudrait également renforcer la campagne digitale

Une campagne pertinente mais un visuel trop embrouillé et un ton trop moralisateur :

Les 4 thématiques abordées sont pertinentes mais le ton adopté par la campagne est trop moralisateur. De plus, le visuel contient trop d'éléments, ce qui embrouille la compréhension du message.

➢ Il faut repenser un message simple et percutant, plus responsabilisant et moins moralisateur

Un impact relatif :

Parmi les noctambules interrogés ne faisant pas toujours attention aux nuisances qu'ils provoquent en soirée, 31% pensent que la campagne a eu un effet positif sur leurs comportements. Le ton moralisateur est jugée contreproductif et l'impact de la campagne est très faible sur la volonté de réduire sa consommation d'alcool

➢ Une plus grande visibilité et un message plus responsabilisant devraient augmenter l'impact de la campagne.

LE DISPOSITIF FÊTEZ CLAIRS

Description

Depuis 2004, le dispositif Fêtez Clairs recouvre un ensemble d'**actions de prévention en milieux festifs** menées par un collectif coordonné d'associations. L'objectif est de **promouvoir une culture de la fête favorable à la santé et au bien-être des jeunes** par différents moyens d'action : signature d'une Charte par les établissements de nuit, distribution de documents d'information et de matériels de prévention, interventions en soirées et sur l'espace public. Fêtez Clairs est subventionné par la Ville de Paris (MMPCR-75/DASES) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 75.

Pilotage

Ville de Paris (MMPCR-75/DASES), Direction Départementale de la Cohésion Sociale 75, le Kiosque Infos Sida Toxicomanie

Partenaires

Préfecture de Police, Aremedia, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie-75, Association Charonne, Avenir Santé, CRIPS-IDF, Emergence-Espace Tolbiac, CSAPA Charles Nicole, Forum Français pour la Sécurité Urbaine, Planet Rollers, Réseaux en Ile de France, SIS Animation, Solidarité Sida, Techno Plus

Bilan 2017

SOURCE
Rapport d'activités Fêtez Clairs 2017

Interventions en clubs	51
Chill out urbains	3
Equipes mobiles	6
Festivals	5
Formations	10

Evaluation du dispositif

SOURCE

Évaluation du dispositif commandée par la Ville de Paris et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 75 et réalisée par **FORS-Recherche sociale. Publiée en mars 2017.**

PRECONISATIONS

- Définir une organisation favorisant des prises de décision transparentes et légitimes avec un **cadre décisionnel collégial, simple et opératoire ;**
- Accroître le nombre d'établissements, festivals ou organisateurs de soirées adhérents en **assouplissant le cadre d'adhésion ;**
- Adapter et **diversifier les modes d'intervention**, pour toucher davantage de fêtards et agir auprès des publics les plus « à risques » ;
- Renforcer la **communication** autour du dispositif et la visibilité des interventions
- Clarifier de façon concertée l'**identité** de Fêtez Clairs (public cible, articulation prévention/réduction des risques)
- Développer une **culture partenariale de la réduction des risques** via Fêtez Clairs

Perspectives

La Ville de Paris a lancé un **appel à projets** fin 2017 afin de poursuivre le soutient au dispositif sur la base des résultats de l'évaluation. Début 2018, la DDCS-75 lancera également un appel à projets dans la même démarche.

SOUTENIR LE DISPOSITIF DES PIERROTS DE LA NUIT

Description

Les Pierrots de la Nuit est un dispositif de l'Association de Médiation pour un Usage Optimum de la Nuit (AMUON). L'objectif de l'association est de préserver la vitalité de la nuit parisienne dans le respect du cadre de vie des riverains. Pour cela, les Pierrots mènent des **actions de médiation et de conseil pour prévenir les nuisances sonores** liées aux lieux de vie nocturne et **sensibilisent les noctambules par des interventions artistiques** dans les rues animées la nuit.

La Ville de Paris attribue chaque année une **subvention à l'AMUON** pour le développement du dispositif selon les orientations suivantes :

- **Soutien à la professionnalisation des débits de boissons** : diffusion des bonnes pratiques, formation des chuteurs et portiers, amélioration des aménagements d'insonorisation, formation à la concertation avec les riverains et à la sensibilisation de la clientèle, etc. Des réunions annuelles entre les Pierrots, les mairies d'arrondissements et les commissariats permettent de cibler les établissements problématiques à accompagner ;
- **Renforcement de la coopération avec les mairies d'arrondissements** afin de les soutenir dans leurs actions de règlement des conflits entre riverains et établissements ;
- **Actions de sensibilisation des noctambules** : intervention des médiateurs sur un nombre de parcours réduits afin d'améliorer la redondance des messages.

Pilotage

AMUON

Partenaires

Ville de Paris, Préfecture de Police, SACEM, SNEG&CO, CSLMF, Réseau MAP

Perspectives

Poursuite du dispositif et renforcement de la coordination avec les autres formes d'intervention dans l'espace public.

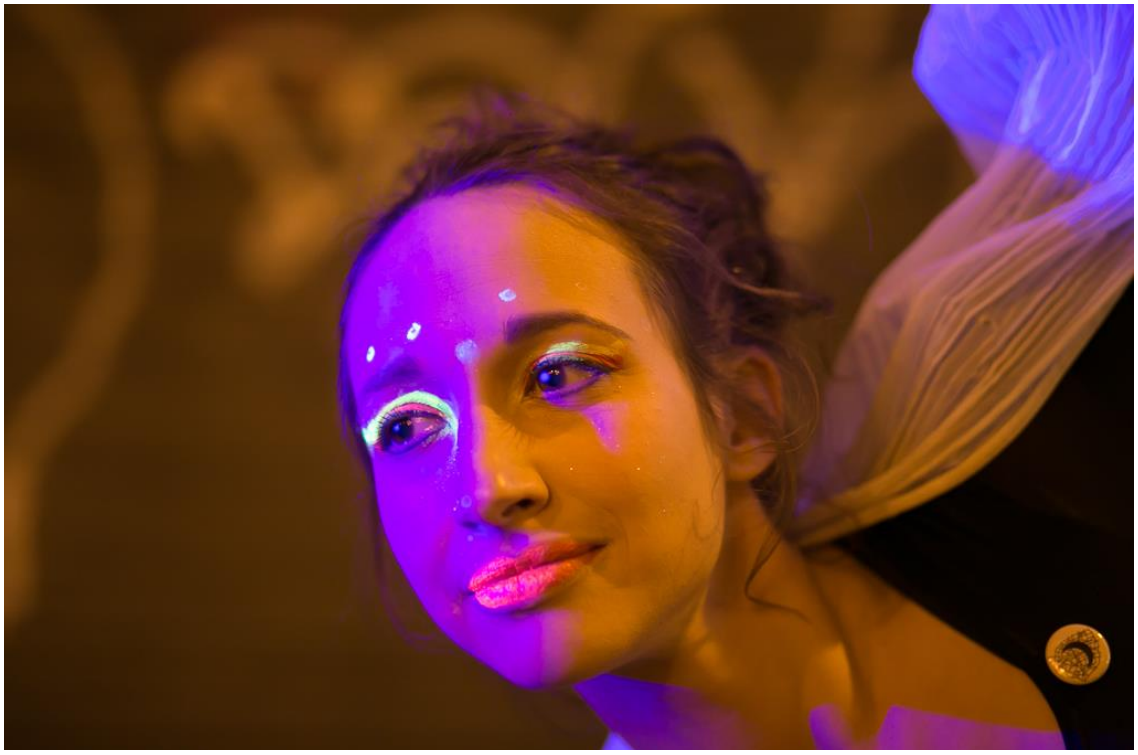

Bilan 2017 des Pierrots de la Nuit

SOURCE
Rapport d'activités 2017 réalisé par les **Pierrots de la Nuit**. Publié en **décembre 2017**

RÉSULTATS
Des outils d'évaluation et de reporting améliorés :

Qualification de la base de donnée, reportings réguliers, 41 grilles d'observations de terrain réalisées

Un suivi des établissements renforcé :

- **280 établissements suivis et sensibilisés**
- de nombreux outils d'accompagnement : fiches pratiques et ressources sur le site internet
- des outils pour sensibiliser leur clientèle : sous-bock, éco-cendriers et affiches Pierrots

Un travail de prévention et de résolution des conflits localisés entre riverains et établissements :

- **303 signalements recueillis**, **16 contributions à des résolutions de conflits**, accompagnement et médiation des riverains et établissements

De nombreux outils de sensibilisation des noctambules au respect du cadre de vie des riverains :

- **41.350 outils de sensibilisation diffusés** dont 9000 cartographies par arrondissement des lieux ouverts après 2h du matin diffusées sous forme d'affiches
- 5 participations à des **opérations événementielles**
- **30 interventions artistiques** en soirée sur **7 arrondissements**

Une participation active à la politique de régulation de la vie nocturne :

- **16 collaborations à l'échelle locale_**: participation à des réunions tripartites (avec la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissement), à des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et à des réunions de concertation locales

- **Participation à la politique de la Ville** : participation aux groupes de travail du Conseil de la Nuit, aux commissions de régulation de débits de boissons. Appui à la campagne de sensibilisation à destination des noctambules et participation à la réunion sur le référentiel du métier de Chuteur
- **Une culture commune de la nuit** : 9 ateliers de formation et sensibilisations (BLI, Fêtez Clairs, Comité des Noctambules), 3 contributions à des conférences sur la vie nocturne

SENSIBILISER LES NOCTAMBULES VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX

Description

Les noctambules utilisent couramment les réseaux sociaux pour se renseigner sur l'offre d'activités festives. Il apparaît pertinent de diffuser des messages incitant les noctambules à des pratiques festives respectueuses via les réseaux sociaux dédiés à la vie nocturne : réseaux sociaux des établissements de nuit, des organisations d'événements, des médias spécialisés.

Fin 2017, la Ville de Paris a attribué une subvention au Kiosque Infos Sida Toxicomanie et à l'association Wimoov pour l'expérimentation d'outils de sensibilisation et de prévention auprès des noctambules, notamment par la diffusion de messages sur les réseaux sociaux.

Pilotage
Kiosque Infos Sida Toxicomanie, Wimoov

Partenaire
Ville de Paris, établissements et organisateurs, associations de prévention

PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS LA NUIT

PREVENIR LES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES DANS LES ETABLISSEMENTS DE NUIT

Description

Dans le cadre du Conseil de la Nuit, le partage d'expériences de terrain entre les associations, les établissements de nuit et la Préfecture de Police a fait apparaître **le besoin d'intervenir plus efficacement sur les problématiques liées aux discriminations dans les établissements de nuit**.

Pour répondre à ces situations, dans le cadre d'une subvention octroyée pour l'exercice 2016, le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie et les associations partenaires du projet Fêtez Clairs, associés à la Ville de Paris, la Préfecture de Police, la MILDECA et des représentants des établissements de nuit, ont élaboré **une stratégie de sensibilisation des noctambules ainsi que des professionnels des établissements de nuit et organisateurs de soirées.** Des focus groupes rassemblant des noctambules d'une part et des établissements d'autre part, ont fait apparaître la pertinence d'agir de façon globale sur les discriminations auxquelles sont exposés les publics dans les lieux nocturnes parisiens : racisme, sexisme, harcèlement, LGBTphobie, etc.

Tenant compte des résultats des échanges précédents, le Kiosque et ses partenaires, dans le cadre d'une nouvelle subvention accordée par la Ville de Paris, ont mis en œuvre en 2017 **une campagne de sensibilisation des noctambules et établissements de nuit** afin de les rendre acteurs d'une politique de la fête respectueuse et non discriminante. L'objectif est de lutter contre les préjugés et les pratiques discriminatoires en renforçant la capacité des noctambules et établissements à prévenir et gérer les situations de discrimination.

La campagne a comporté deux axes portés chacun par un groupe de travail pluridisciplinaire :

- **Informer et sensibiliser les noctambules** sur les discriminations (racisme, LGBTphobie, sexisme, harcèlement, sérophobie...). Il s'est agi d'objectiver les critères de sélection des établissements ou la notion de consentement aux relations sexuelles. Les messages ont été élaborés avec les publics cibles. Une brochure a été créée et sera diffusée dans les établissements de nuit.
- **Informer, sensibiliser et accompagner les établissements de nuit et organisateurs d'événements** dans la prévention et la gestion des comportements : Une affiche, tirée à 100 exemplaires, a été conçue avec les publics cibles : représentants des établissements. Elle est diffusée dans les établissements et événements mais toujours avec un accompagnement des associations afin que les équipes des établissements s'approprient l'outil et soient sensibilisées à la question.

Pilotage

Kiosque Infos Sida et Toxicomanie

Partenaires

Ville de Paris, dispositif Fêtez Clairs, associations de lutte contre les discriminations, organisations professionnelles des établissements de nuit

Perspectives

Pour 2018, le Kiosque souhaite élargir la diffusion des messages par la mise en œuvre d'un **projet transversal de communication digitale en milieux festifs** pour la promotion d'une fête respectueuse. Une subvention a été attribuée par la Ville de Paris pour soutenir ce projet.

10.000

exemplaires de la brochures pour les noctambules

15

établissements pilotes accompagnés

LES ACTIONS DE LA VILLE DE PARIS POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Description

L'année 2017 a été une année phare dans la lutte contre les discriminations. La Ville de Paris a ainsi mené différentes campagnes et projets sur le sujet :

- Création d'une section « discriminations » sur la page www.paris.fr/professionnelsdelanuit

- **Campagne La Nuit est à Tous**, du 16 juin au 13 octobre 2017 : parmi les quatre thèmes de sensibilisation figurait le thème du harcèlement de rue (cf section 3.B « Campagne de sensibilisation des noctambules »)

- **Campagne Harcèlement, stop !**, 2016 à 2018 : L'objectif de cette campagne est de montrer le caractère inacceptable du harcèlement dans la rue, faire diminuer le sentiment d'impunité des harceleurs, déculpabiliser les victimes, sortir du silence mais aussi susciter l'entraide. Des affiches et cartes postales ont été créées. Les cartes postales ont été diffusées en 2017 dans les établissements via un prestataire.

- **Semaine Parisienne de la Lutte contre les Discriminations**, du 9 au 16 décembre 2017 : cette année, la Ville de Paris, en collaboration avec des associations de lutte contre les discriminations, a organisé des ateliers, animations, projections, débats et expositions sur le thème des **discriminations liées à l'apparence physique**. A cette occasion, la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville a accueilli l'évènement « Grossophobie, stop ! »

- Le Réseau parisien de repérage des discriminations (RéPaRe) a été créé par la Ville de Paris en décembre 2016. RéPaRe a pour but d'effectuer un **recensement des discriminations** sur le territoire parisien et de favoriser **l'accès au droit des victimes** pour mieux lutter contre ces discriminations. Il forme ainsi les professionnels aux problématiques de discriminations et crée des outils d'information à destination des professionnels et du public. En 2017 : conception d'un guide à destination des professionnels et de dépliants pour les parisiens.

Pilotage

Ville de Paris

Partenaires

Associations de lutte contre les discriminations, organisations professionnelles des établissements de nuit, Points d'accès au droit, maisons de justice et du droit, permanences des délégués du défenseur des droits, acteurs de l'emploi, acteurs jeunesse, écrivains publics, travailleurs sociaux, mairies d'arrondissements, institutions judiciaires

Perspectives 2018

- Diffusion de messages via les réseaux sociaux des établissements et organisateurs d'événements ;
- Diffusion de cartes « Harcèlement STOP ! » dans les bars et clubs ;
- Développement de RéPaRe ;
- Semaine du Lutte Contre les Discriminations en décembre 2018.

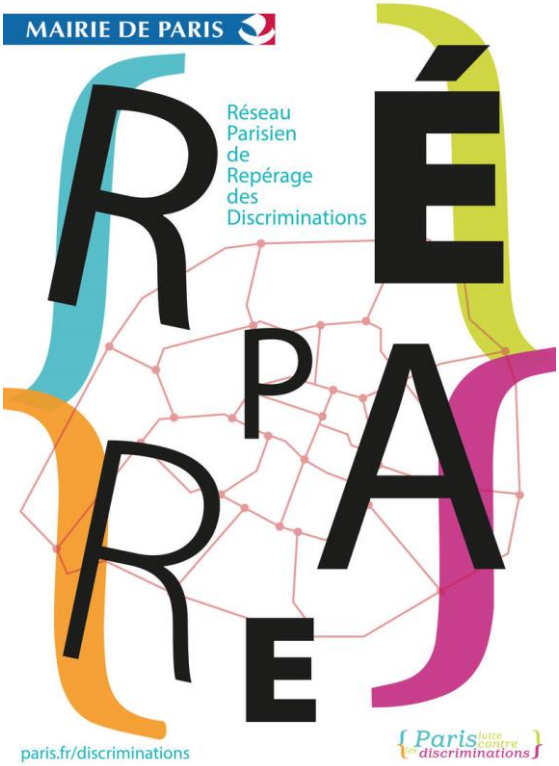

20.000

cartes « Harcèlement STOP ! » diffusées dans

300

bars et clubs

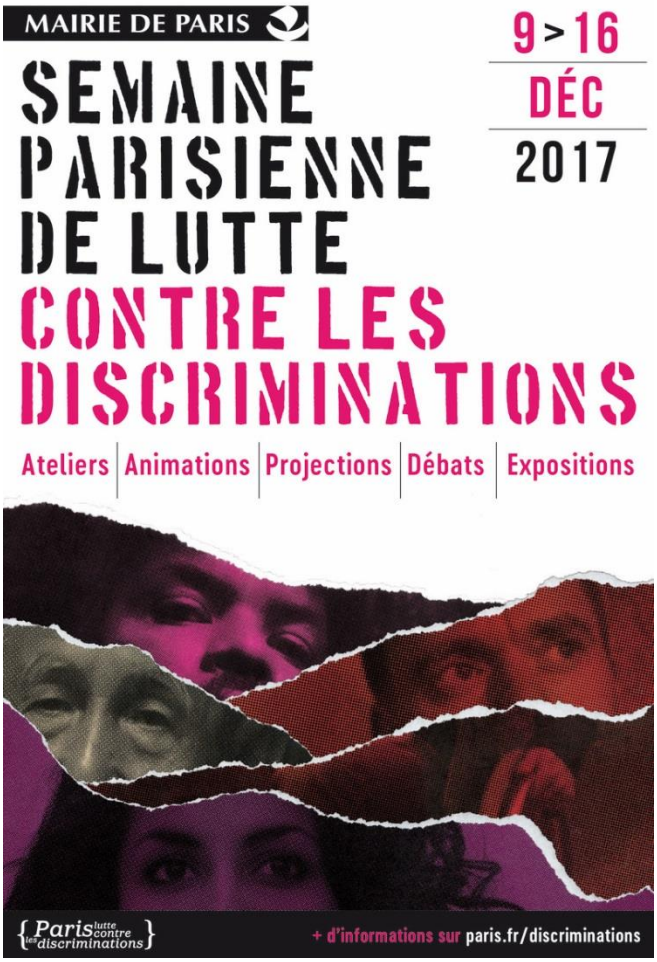

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS POUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES LA NUIT

Description

En 2017, la Ville de Paris a soutenu à nouveau l'association « À nous la nuit ! » dont l'objectif est de **sensibiliser aux discriminations et préjugés liés aux genres et aux sexualités la nuit dans l'espace public urbain**. Pour cela, l'association a de nombreux moyens d'action :

- Organisation de soirées annuelles de sensibilisation. Le 21 octobre 2017, l'association organisait sa soirée annuelle de sensibilisation avec une marche dans l'espace public puis une soirée à la Java. Frédéric Hocquard a participé à la marche et donné un discours en introduction de la soirée
- Apéros-discussions et tables-rondes
- Marches sensibles sur l'espace public en soirée
- Participation au Conseil de la Nuit et aux campagnes de sensibilisation de la Ville de Paris
- Création d'un tumblr de témoignages

Pilotage

À nous la nuit !

Partenaires

Ville de Paris, Féminicités, Womenability, les Pierrots de la Nuit, Noise, HF Ile de France, l'Alternative Urbaine

Perspectives

A Nous la Nuit :

- Création et diffusion d'une plaquette infographique
- Soirées annuelles "A Nous la Nuit !" : une première édition à Marseille et une troisième édition à Paris
- 1/2 apéro-discussions, 1/2 conférences et des soirées co-portées avec d'autres associations ou collectifs

Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)

Campagne « Ici Les Femmes Festoient Sereines » 2018 : Cette campagne a pour objectif d'aller à la rencontre des gérant.e.s d'établissements afin de les aider à réduire l'exposition des femmes aux violences dans leurs établissements ainsi que de repérer et réagir face aux violences sexistes et sexuelles.

Il s'agit d'une campagne de formation et de sensibilisation à destination des professionnel·le·s de la nuit et organisateurs·trices de soirée menée par le CFCV (dans le cadre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).

Les formations ont pour objectif d'actualiser le savoir des professionnels sur la loi en matière de violences sexistes et sexuelles, leur faire réfléchir au rôle important qu'ils et elles peuvent jouer dans leur prévention, d'apprendre et répandre les bonnes pratiques en la matière. Les formations durent entre 2 et 3 heures, dans l'idéal elles réunissent toute l'équipe d'un établissement, et à l'issu de celles-ci le collectif remet des affiches/stickers à afficher dans les lieux festifs pour se signaler comme équipe bienveillante.

Bilan

SOURCE

Rapport d'activité 2017 de l'association A Nous la Nuit

RÉSULTATS

- **2 apéro-discussion** : le premier pour l'anniversaire de l'association, le deuxième sur le thème « Témoigner, quelles portées, quelles libertés? ». Ce dernier fera l'objet de podcasts
- **1 atelier arts plastiques** dans le cadre du Festival L'Appel de la Lune
- **1 soirée annuelle de sensibilisation** avec, en première partie, une Marche dans l'espace public (environ 100 participants) et une soirée à La Java (environ 900 participants)
- **1 participation à l'émission "La Cabine" de Radio Néo** le 4 novembre 2017

900

participants à la soirée A Nous la Nuit !

FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE NUIT AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Description

La Ville de Paris informe et soutient les exploitants dans la mise en conformité de leurs établissements par la création d'une section accessibilité sur la page http://www.paris.fr/professionnelsdelanuit et d'une plaquette informative. Ces outils permettent aux établissements de nuit de connaître les règlementations en la matière et les aides techniques et financières disponibles

La Ville soutient également l'association Jaccede. Jaccede est une plateforme collaborative dont la mission est d'identifier les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite. La Ville promeut le référencement des établissements de nuit dans l'application Jaccede.com. Elle a également participé à l'organisation de la Nuit de l'Accessibilité qui a eu lieu le 30 juin 2017

Pilotage

Ville de Paris, Jaccede

Partenaires

Préfecture de Police, organisations professionnelles

Perspectives

- Un mois de juin « extraordinaire » : grand mouvement de mobilisation citoyenne pour faciliter les sorties des personnes à mobilité réduite à Paris, en lien avec la Ville de Paris
- Une nouvelle formule de la Nuit de l'Accessibilité qui sera l'événement de clôture du mois de juin
- L'application va s'enrichir de nouvelles fonctionnalités sociales pour favoriser l'interaction entre les utilisateurs afin d'augmenter le service d'information détaillée sur l'accessibilité apporté aux personnes qui en ont impérativement besoin pour sortir avec confort et sérénité

Bilan

SOURCE

Rapport d'activité 2017 de l'association Jaccede

RÉSULTATS

Nombre d'établissements référencés dans l'application Jaccede et augmentation par rapport à fin 2016 :

Bars, Cafés	725	+79%
Restaurants	1955	+67%
Restauration rapide	213	+31%
Cinémas	58	+26%
Discothèques	14	+100%
Salle de spectacles, Théâtres, etc.	143	+3%

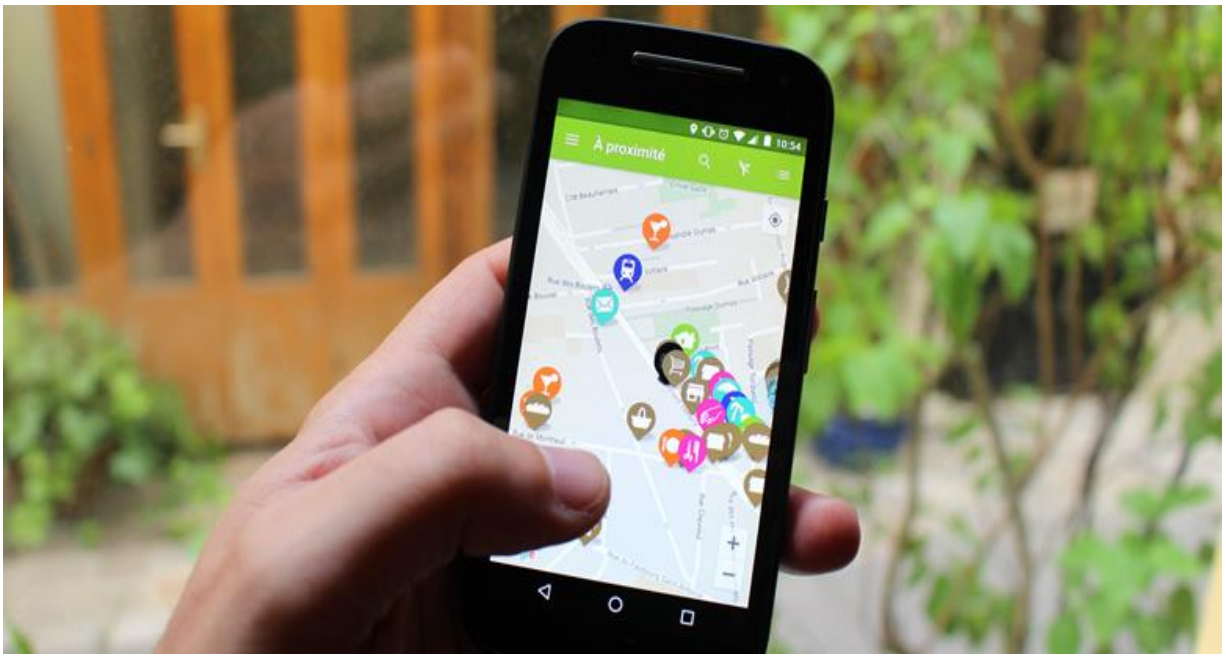

RENFORCER LA PRÉSENCE HUMAINE SUR L'ESPACE PUBLIC

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Description

Depuis 2016, la lutte contre les incivilités est une des **priorités de la Ville de Paris**. La Ville a donc rassemblé l'ensemble des personnels en charge de la lutte contre les incivilités au sein de la **Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection** (DPSP). Désormais, **1900 agents municipaux** contribuent, par des actions de prévention, de médiation, de dissuasion et de verbalisation, à la régulation de l'espace public.

À l'échelon local, la lutte contre les incivilités s'articule autour de **10 circonscriptions**, disposant chacune d'inspecteurs de sécurité, d'une brigade de surveillance des espaces verts et d'une cellule de coordination de la lutte contre les incivilités

Les effectifs de la DPSP ont été renforcés en septembre 2016 par la Brigade d'Intervention de Paris (BIP). La BIP est composée d'environ **320 agents** et intervient sur tout le territoire parisien avec deux grandes missions :

1. la **sécurisation** des équipements municipaux, des personnels qui y travaillent et des usagers qui les fréquentent ;
2. la **lutte contre les incivilités** (LCI). S'agissant de la LCI, la priorité fixée par la municipalité porte sur la verbalisation des incivilités dans les domaines de l'hygiène, la propreté et les nuisances sonores.

La BIP dispose notamment de :

- une unité soirée d'une centaine d'agents qui interviennent de 16 h à minuit ;
- une unité de nuit de 40 agents qui interviennent de 23 h à 6 h en semaine et 7 h le week-end.

Pilotage : Ville de Paris

Perspectives

En 2018, les effectifs de l'Unité Nuit de la BIP passeront de **40 à 100 agents**.

Bilan

SOURCE

Données internes de la DPSP

RÉSULTATS

Une forte progression des verbalisations de la DPSP en 2017 :

- **Le nombre total de procès-verbaux** (jour et nuit) **a augmenté de 148%** entre 2016 et 2017, pour atteindre 108.312 PV
- Les 3 principaux motifs de verbalisations sont : les dépôts sur la voie publique (41%), les jets de mégot (22,6%) et les dépôts liés aux ventes à la sauvette (13%). L'épanchement d'urine et le tapage nocturne ou injurieux représentent respectivement 5% et 0,1% des verbalisations

Un renforcement de la présence humaine la nuit :

- 34% des verbalisations ont été effectuées la nuit (par les agents BIP)

37.752

verbalisations effectuées par les agents des Unités Soirée et Nuit (BIP)

ORGANISER DES FORMATIONS CROISÉES ENTRE LES INTERVENANTS

Description

Les échanges réalisés dans le cadre du Conseil de la Nuit ont fait apparaître la nécessité de développer une **culture commune d'intervention** entre les acteurs de la prévention, de la médiation et de la régulation intervenant dans l'espace public la nuit.

Dans cet esprit, la Ville de Paris a commandité un **audit**, remis en **décembre 2015**. Cet audit a permis de diagnostiquer les besoins de formation et les domaines d'expertise à partager entre les intervenants et a élaboré un plan de **formations croisées**.

Dans ce cadre, fin **2017**, **7 sessions de formation** d'une journée auprès des **agents des Unités Soirée et Nuit de la Brigade d'Intervention de Paris** ont été organisées. Cette formation, intitulée « **Lutte contre les incivilités et vie nocturne** », comprenait :

- une présentation de la politique de la vie nocture ;
- un échange avec de syndicats d'établissements de nuit ,
- un échange avec les Pierrots de la Nuit
- une formation à la gestion des conduites à risques (alcool, drogues) avec Fêtez Clairs

Pilotage

Ville de Paris

Partenaires

AMUON, Fêtez Clairs, SNEG&CO, Collectif Culture Bar Bars

Bilan

SOURCE

Évaluation interne issue d'une fiche de satisfaction rendue par les participants à la fin de chaque formation. Sur 87 participants, 75 ont répondu à cette fiche de satisfaction. Le détail de l'évaluation est disponible sur demande

RÉSULTATS

- **97% des répondants sont satisfaits par la formation** dont 40% « très » satisfaits
- L'organisation logistique et matérielle est appréciée avec un petit bémol pour les convocations (qui ont été reçues assez tard)
- La qualité de l'animation est très appréciée
- Les répondants pensent que la formation a un **intérêt non seulement pour le cadre professionnel mais aussi à titre personnel.** Certains demandent cependant une formation plus adaptée à la réalité du terrain.

87

agents de la BIP formés

Par ailleurs, les Pierrots de la Nuit et Fêtez Clairs ont organisé en 2017 une formation mutuelle de leurs équipes sur les conduites à risques et les nuisances sonores.

REDUIRE LES NUISANCES SONORES

OBJECTIVER LES NUISANCES SONORES

Description

La Ville de Paris a attribué une subvention en 2016 à Bruitparif pour le développement et la mise en place d'un **dispositif innovant de mesure des nuisances sonores.** Le dispositif est implanté localement dans le cadre d'une **démarche concertée** associant les mairies d'arrondissement, les commissariats, les établissements et les riverains.

Ce dispositif permet de :

1. **Favoriser la concertation par l'apport de données scientifiques**. En particulier, dans le cadre des chartes locales, les mesures permettront de préciser les engagements des établissements à ne pas dépasser un volume sonore défini
2. **Aider les exploitants à mieux gérer le volume sonore de leur clientèle** par l'envoi d'alertes SMS quand celui-ci dépasse un seuil prédéfini
3. **Orienter l'action publique**. En effet, l'information en temps réel et un système de reporting quotidien des mesures permettront de mieux cibler les interventions des agents de la Ville et de la police sur les quartiers où l'on mesure une augmentation du bruit
4. **Sensibiliser le public** en communicant sur les résultats

Les sites d'expérimentation : Port de la Gare, canal Saint Martin, place Sainte Catherine, quartier des Enfants Rouge, les Halles.

Pilotage

Bruitparif

Partenaires

Ville de Paris, Préfecture de Police, établissements de nuit, associations de riverains, conseils de quartiers

Perspectives

- Reprise du déploiement en février 2018 pour **une finalisation prévue au plus tard le 31 mars 2018 ;**
- **Réflexion sur de nouveaux projets** : écrans indiquant le niveau sonore sur l'espace public, application Smartphone en lien avec les capteurs.

Bilan

SOURCE

Compte-rendu d'activité

RÉSULTATS

Un retard dans le déploiement :

- Bruitparif doit implanter **40 capteurs sur 5 sites**
- En janvier 2018, **18 capteurs** avaient été posés sur les sites suivants : Port de la Gare, Carreau du Temple, Place Sainte Catherine, Canal Saint Martin. De nombreux capteurs restent encore à poser sur ces sites et le **site des Halles n'est pas du tout couvert**

- Ce retard est dû à de nombreux facteurs : manque de ressources humaines, déménagement, création d'un outil expert en ligne et d'un site web public, mais aussi problèmes de météo, contraintes juridiques et techniques.

Mais une utilité certaine du dispositif :

- Les capteurs installés rendent compte efficacement du niveau de bruit, mais aussi de sa provenance ;

- Les données pourront être transmises aux parties prenantes par un outil expert (établissements, Préfecture etc) ;

- Mais certaines données seront aussi transmises au public : niveaux sonores en temps réel et rapports réguliers

PRÉVENIR
LES NUISANCES PROFESSIONNELLES

Description

Depuis la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, les signalements en matière de **nuisances sonores causées par l'activité d'un local professionnel** (ateliers, commerces, bureaux, salles de sport…) ne sont plus traités par la Préfecture mais par le Bureau d'action contre les nuisances professionnelles de la Ville de Paris (BANP), nouvellement créé. La Préfecture garde sa compétence sur les musiques amplifiées.

Pilotage

Ville de Paris

Page Web de la Ville concernant les nuisances sonores

Bilan

SOURCE

Compte-rendu des 4 premiers mois d'activité

RÉSULTATS

- Le BANP dispose de **14 inspecteurs** ayant chacun un territoire attitré et de **11 agents administratifs ;**
- En moins de 4 mois, le BANP a traité **1700 affaires dont 900 ont fait l'objet d'un rapport ;**
- Le BANP reçoit en moyenne **100 à 120 signalements par semaine** provenant principalement de paris.fr, du numéro 3975 et des mairies d'arrondissement.

PROMOUVOIR LA CONCERTATION LOCALE

LES ÉLUS RÉFÉRENT NUIT DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Description

Dans chaque mairie d'arrondissement un **Élu référent nuit coordonne les initiatives locales concernant la vie nocturne**. Il est le point de contact pour les porteurs de projets éphémères nocturnes, type événement festif. Il est responsable du vivre ensemble la nuit et peut mettre en place, si nécessaire, des commissions locales de concertation.

Les **commissions locales de concertation** impliquent, sous l'égide des mairies d'arrondissement, les riverains, les établissements et les commissariats et permettent dans certains quartiers de définir les conditions d'un **bon usage de la nuit**. Elles ont pour objectif la **réduction des nuisances liées aux activités nocturnes** : bruit, propreté, incivilités, etc. Les commissions peuvent mettre en œuvre des solutions telles que :

- la création de **chartes des usages** de la rue ;
- des **actions de sensibilisation, de formation, de prévention, de médiation, de coercition** ;
- la mise en œuvre du **dispositif de mesures de bruit** Bruitparif ;
- Inclusion de la vie nocturne dans le contrat local de sécurité et de prévention ;
- la **coordination des signalements** des riverains.

Les élus référent nuit se réunissent tous les 3 mois sous l'égide de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé de la Vie nocturne et de l'Economie culturelle afin de **partager leurs diagnostics et d'échanger leurs pratiques.**

Formation des élus référent Nuit

Les élus référent Nuit des mairies d'arrondissement ont notamment pour mission de participer à la régulation de l'activité des débits de boissons afin de réduire les nuisances subies par les riverains.

Afin de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités, ceux-ci ont sollicité auprès du Conseil de la Nuit la mise en œuvre d'une session de formation dédiée.

En décembre 2017, **10 mairies d'arrondissement** ont donc bénéficié de la **formation « Réguler les débits de boissons et la vente d'alcool »**. Le but était de les informer sur les règlementations et les ressources mobilisables pour : les débits de boisson et la vente d'alcool, les terrasses, la lutte contre les incivilités et l'accompagnement par les organisations professionnelles.

La formation a permis d'échanger avec :

- la Préfecture de Police sur la réglementation en matière de débits de boissons et de vente d'alcool ;
- le Bureau d'Action contre les Nuisances Professionnelles ;
- la Direction de l'Urbanisme concernant la réglementation sur les terrasses ;
- la Brigade d'Intervention de Paris concernant la lutte contre les incivilités ;
- le SNEG&CO, sur l'accompagnement apporté aux établissements de nuit par les syndicats

Pilotage

Ville de Paris

Perspectives

Formation à venir sur l'accompagnement des débits de boissons.

LES CHARTES LOCALES D'USAGE DE L'ESPACE PUBLIC LA NUIT

Description

Afin de **formaliser les engagements pris par les établissements** dans le cadre des commissions de concertation, certaines mairies d'arrondissement ont développé des chartes locales d'usage de l'espace public la nuit. Ces engagements moraux vont au-delà de la loi dans une démarche volontariste de **réduction des nuisances causées par leur activité.**

Pour encourager cette démarche, la Ville de Paris a créé en 2009 un **guide méthodologique** des chartes locales d'usage de la rue.

De telles chartes sont en vigueur dans les quartiers suivants : Ports de la Gare et de Bercy, Quartier des Enfants Rouges, Carrefour Ramey-Clignancourt, Butte aux Cailles, Cour des Petites Écuries.

Pilotage

Mairies d'arrondissement

Partenaires

Etablissements de nuit, associations de riverains, Préfecture de Police, HAROPA, SEMAPA, etc.

Perspectives

Une charte est en cours d'élaboration pour les ports d'Austerlitz / Quai e la Rapée

Bilan

SOURCE
Évaluation 2017 effectuée par la Ville de Paris avec le soutien du Forum Français pour la Sécurité Urbaine fondée sur des entretiens avec les différents acteurs impliqués : mairies d'arrondissement, commissariat, établissements de nuit, collectif de riverains et Pierrots de la Nuit. **L'évaluation est disponible sur demande**

RÉSULTATS
Les chartes permettent de réinstaurer un dialogue entre les acteurs locaux mais elles connaissent un déficit de moyens d'action et de légitimité :

- Tous les acteurs reconnaissent l'utilité des chartes. Elles favorisent la résolution des problématiques à un **niveau microlocal** tout en s'inscrivant dans une **politique municipale plus globale** de gestion de la vie nocturne ;

- Toutefois, les chartes font face à plusieurs défis : une **absence de contrôle, d'évaluation du respect des engagements de la charte et de sanction, ce qui nuit à leur légitimité**. De plus, aucun bilan chiffré ne permet d'objectiver les résultats, ce qui favorise les discours contradictoires.

Les préconisations :

- **Renforcer la coordination des chartes au niveau parisien** ;

- Encourager la rédaction et la diffusion de **bilans d'activité et de résultats** ;

- **Élargir les partenariats** à d'autres acteurs ;

- Prévoir **des engagements pour d'autres partenaires** que les mairies d'arrondissements et les établissements ;

- **Rappeler la règlementation** existante et préciser les domaines d'intervention de chaque acteur ;

- Créer un dispositif de médiation en temps réel ;

- Mieux différencier les établissements pour valoriser ceux qui respectent leurs engagements et accompagner ceux qui ne les respectent pas ;

- Améliorer la communication autour des chartes.

LES COMMISSIONS DE RÉGULATION DES DÉBITS DE BOISSON

Description

En 2017, les mairies du **10ème** et du **11ème** arrondissement ont créé à titre expérimental des commissions de régulation des débits de boissons. En février 2018, le 5ème arrondissement a créé sa commission. Ces commissions ont pour rôle **de limiter les nuisances causées par des établissements de nuit par la médiation**, en amont des sanctions pénales et administratives.

Leur objectif est de concilier l'activité nocturne avec le droit à la tranquillité des habitants en permettant :

- de renforcer la **coordination entre les différents services de la collectivité et de l'État** qui interviennent dans ce domaine au niveau local. Les commissions doivent s'intégrer dans le dispositif local et intégrer l'ensemble des partenaires dans une dynamique de réseau ;

- **d'intervenir en amont et de manière préventive auprès des établissements** faisant l'objet de signalements, notamment grâce à un accompagnement par les pairs.

Pilotage

Mairies d'arrondissement

Partenaires

Mairie centrale, Préfecture de Police, organisations professionnelles des établissements de nuit, AMUON, association de riverains (dans le 11ème).

Perspectives

La Mairie du 5ème arrondissement a lancé sa commission en février 2018.
Les mairies du 1ème, 2ème, 5ème, 12ème, 13ème et 18ème envisagent également de créer leur commission.

Bilan

SOURCE

Données internes

RÉSULTATS

Commission du 10ème :
4 réunions en 2017 ayant permis d'aborder 36 établissements

Commission du 11ème :
2 réunions en 2017 ayant permis d'aborder 12 établissements

Les commissions ont permis :

- Un **partage des données et une analyse commune** entre les différents acteurs de la vie nocturne dans le contexte local ;

- La mise en œuvre de **réponses coordonnées et graduées** ;

- Une meilleure **compréhension** des mesures et des règlementations ;

2
commissions de régulation

6
réunions

48
établissements suivis

LES INTERVENTIONS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE LA NUIT

LES ZONES PROTÉGÉES DE TRANSFERT ET DE TRANSLATION DE LICENCES IV

Description

Depuis le 1er janvier 2016, la loi autorise **les transferts de licence de débits de boissons de 4ème catégorie dans l'ensemble de la région Île-de-France** et non plus seulement les translations entre communes au sein d'un même département. Il existe donc un risque que des licences de débits de boissons implantées hors de Paris viennent s'installer dans Paris qui accueille déjà **1 licence pour 250 habitants** alors que le taux légal maximum est de 1 licence pour 400 habitants.

Pour éviter l'implantation de débits de boissons dans les rues où ceux-ci génèrent des troubles à l'ordre public, la Préfecture de Police, en lien avec la Ville de Paris, institue par arrêté des **zones protégées de transfert et de translation de licence de débits de boissons**.
Dans ces zones, l'ouverture de tout nouveau débit de boissons à consommer sur place de catégories III et IV ainsi que les débits de boissons temporaires sont interdites.

Préfecture de police

Préfecture de Police

Pilotage
Préfecture de Police

Partenaire
Ville de Paris

Perspectives
Etablissements de nouvelles zones si nécessaire.

Bilan

Fin 2016 : Arrêtés instituant des zones protégées dans les 8ème, 9ème, 10ème, 11ème arrondissements

2017 : Arrêté instituant des zones protégées dans le 18ème arrondissement

Le dispositif fonctionne, aucune implantation n'a eu lieu dans les zones protégées.

Les fermetures administratives

Nombres de **fermetures administratives** liées aux troubles à l'ordre public :

2016	2017	%
175	206	+17,7%

Les verbalisations pour non-respect des horaires de fermeture

2016	2017	%
406	301	-34,8%

Les verbalisations pour tapages nocturnes

2016	2017	%
892	903	+1,2%

Les ivresses publiques manifestes la nuit (22h - 6h)

2016	2017	%
1.629	1.525	-6,8%

Les infractions commises dans les transports la nuit (21h-6h) avec % auteur ou victime sous emprise d'alcool :

2016	2017	%
8.154 (4,33%)	8.681 (4,62%)	+6,4%

Les accidents routiers la nuit (21h-6h) sur les 11 premiers mois

Nombre d'accidents routiers

2016	2017	%
1.199	1.046	-12,7%

Nombre d'accidents routiers avec **alcoolémie**

2016	2017	%
238	182	-23,5%

Victimes d'accidents routiers avec **alcoolémie**

2016	2017	%
309 8 décès	233 4 décès	-24,5%

Promouvoir la vie nocturne

PROMOUVOIR UNE OFFRE NOCTURNE DIVERSIFIEE

COMMUNIQUER SUR L'OFFRE NOCTURNE PARISIENNE

Description

La Ville de Paris fait la promotion des nuits parisiennes via l'**agenda collaboratif Que Faire à Paris qui comporte un volet dédié aux Nuits** : les parisiennes et parisiens peuvent ainsi lire des articles sur des sujets thématiques, découvrir de nouvelles expériences nocturnes et être informés des prochains évènements phares des nuits parisiennes. La section contient aussi des **messages de sensibilisation** auprès des noctambules (sur la propreté, les nuisances sonores, l'alcoolisation massive, le harcèlement de rue).

Que Faire à Paris contient également de nombreux **dossiers thématiques pour promouvoir la diversité des nuits parisiennes :**

- les pages pérennes comme « Nager en nocturne », « Que faire quand on a faim à 4h du mat' », « Les nocturnes des musées » ou « Que faire à Paris quand on veut lire la nuit ? » ;
- les actualités comme les meilleurs concerts du moment.

Par ailleurs, la Ville communique sur les réseaux sociaux les bons plans du moment avec le hashtag **#LesNuitsParis**.

Pilotage

Ville de Paris

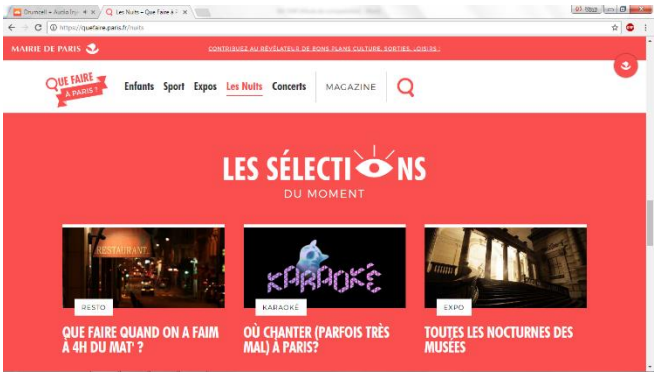

Bilan

SOURCE
Données internes

RÉSULTATS
De juin à décembre 2017, la Nuit a été un sujet populaire sur le site Que Faire à Paris :

- **Les évènements nuit ont représenté 41% des visites des pages d'événements sur QFAP** : la part des visites des évènements nuit était particulièrement importante pendant le mois d'août et pendant la Nuit Blanche, avec un pic de 80% en octobre (dont 53% rien que pour la Nuit Blanche) ;
- Le site QFAP contient plusieurs pages spécifiques appelées Univers. Elles sont dédiées à des rubriques ou des événements phares comme Nuit Blanche ou Paris Plages. **L'Univers nuit représente 20% des visites de pages Univers**. Ce pourcentage est largement rehaussé par le mois d'octobre et la Nuit Blanche

Le nombre de visites des articles QFAP dévoile un intérêt du public pour la Nuit dans sa diversité : activités sportives, festives, culturelles et conseils de prévention. Ainsi, les 10 actualités les plus populaires sur les nuits sont les suivantes :

1. Nager la nuit
2. Sélection des nuits de l'été
3. Les nocturnes des Musées
4. Jardins en nocturne
5. Les incontournables de Nuit Blanche
6. 5 astuces pour passer une bonne soirée
7. 5 raisons d'aller voir l'expo des Nuit Parisiennes
8. Les bals du 14 juillet

Concernant les réseaux sociaux, sont systématiquement partagés :

- les grands événements liés à la nuit (Nuit des débats, nuit de la poésie, etc.) ;
- les nocturnes événementiels des grands établissements culturels ;
- les parcs ouverts la nuit ;
- les services exceptionnellement ouverts la nuit (RATP) ;
- les sélections de QFAP.

ORGANISER ET SOUTENIR DES ÉVÈNEMENTS NOCTURNES

Les Nuits thématiques

En 2017, les nuits parisiennes ont été un espace de débats, de découvertes et de nouvelles idées.

Parmi les nuits thématiques les plus populaires figurent :

- 14 janvier : Nuit de la lecture
- 26 janvier : Nuit des Idées
- 24 mars et 23 novembre 2017 : Nuits des Débats
- 20-21 mai : Nuit européenne des musées
- 27 mai : Nuit de la Littérature
- 30 juin : Nuit de l'accessibilité
- 7 octobre : Nuit Blanche

1 million
de participants à la Nuit Blanche 2017

150
projets artistiques

plus de **6.000**
participants aux 4 premières éditions de la Nuit des Débats

© Josèphine Brueder / Mairie de Paris

Mille et une danses
Performance **d'Olivier Dubois** avec le conservatoire Mozart, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et la Place, à la Canopée des Halles (1er arr.).

Les grands événements

Par ailleurs la Ville de Paris soutient et/ou accompagne les festivals et événements qui attirent de nombreux visiteurs venus de toute l'Europe : Weather Festivals, Peacock Society, We Love Green, Marvellous Island, Solidays, Lollapalooza, FNAC Live, Dream Nation, Festival Culture Bar Bars, Techno Parade, Marche des Fiertés, etc.

La Nuit des Etudiants du Monde

Le 19 octobre 2017, l'Hôtel de Ville a accueilli la Nuit des Étudiants du Monde qui accueille des étudiants étrangers nouvellement arrivés sur Paris.

A cette occasion, le **Comité des Noctambules** partageait un stand avec **Fêtez Clairs** et les **Pierrots de la Nuit** afin de communiquer aux participants les bons plans et les codes des nuits parisiennes, et les sensibiliser sur les pratiques festives respectueuses.
Les partenaires ont ainsi pu diffuser aux participants des fiches indiquant des lieux de sortie des nuits parisiennes par thème (ex : « hidden places and crazy bars », « electro night », « LGBT night ») et des flyers de sensibilisation et de prévention. 3 parcours itinérants dans Paris étaient proposés le lendemain pour découvrir les meilleurs spots des nuits parisiennes, auxquels 21 jeunes ont participés.

Pilotage : Ville de Paris

Partenaires : Crous, Cité Internationale Universitaire de Paris, comité des noctambules, Fêtez Clairs, Pierrots de la Nuit

Perspectives : Reconduction en 2018

900
participants à la Nuit des étudiants du monde

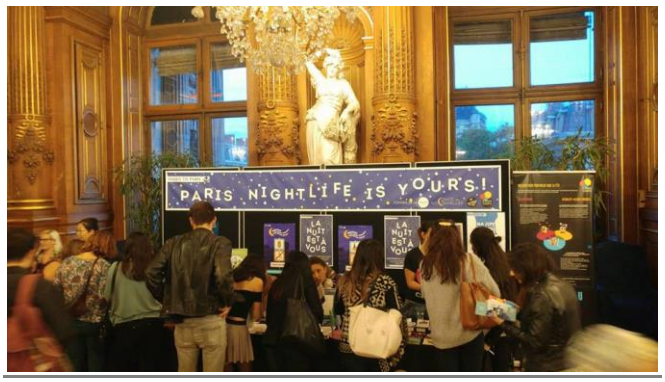

L'exposition Les Nuits Parisiennes

Du 25 novembre 2017 au 27 janvier 2018, l'Hôtel de Ville accueillait l'exposition « Les Nuits parisiennes » Cette exposition dévoilait les différents visages de Paris la nuit, du 18ème siècle à nos jours et rassemblait plus de 300 tableaux, photos, décors, films.

Pilotage Ville de Paris

13.700
visiteurs à l'exposition

RENFORCER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DES NUITS PARISIENNES

MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Schéma de Développement Touristique 2017-2022 de la Ville de Paris propose deux objectifs concernant la promotion touristique des nuits parisiennes :

1. « **Objectif de promotion des nuits parisiennes à l'international pour faire de Paris une destination festive** » : mieux communiquer sur l'offre nocturne parisienne en France et à l'international, favoriser une connaissance mutuelle des professionnels de la nuit et du tourisme et mieux accueillir les touristes la nuit ;

2. « **Objectif de structuration et de promotion de l'offre de tourisme LGBT** » : promouvoir de grands évènements LGBT dans la capitale, structurer la visibilité que la Ville souhaite offrir aux LGBT et développer un tourisme LGBT-friendly. Dans cette optique, en juin 2017, Jean-Luc Romero, adjoint à la Maire du 12e arrondissement de Paris, chargé du Tourisme et de la Culture, a remis à la Maire de Paris, son rapport intitulé « Paris, Ville phare de l'inclusion et de la diversité » visant à renforcer l'attractivité de Paris pour les personnes LGBTI.

Suite à une forte baisse de la fréquentation touristique depuis les attentats de novembre 2015, le Schéma de Développement Touristique a été complété par deux **Plans pour relancer le tourisme à Paris** portés par l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris qui prennent en compte l'attractivité de la vie nocturne.

Par ailleurs, , l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, les Comités Départementaux du Tourisme des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, l'IREST-Université Paris 1, le Welcome City Lab, Atout France, la RATP et la Direction Générale des Entreprises (ministère de l'Economie) ont signé le **contrat de destination « Paris : la ville augmentée »** qui comprend des actions sur la promotion des nuits parisiennes.

Le groupe « **Promotion de la vie nocturne** » du Conseil de la Nuit permet d'associer les professionnels de la vie nocturne à ces politiques publiques.

ENCOURAGER LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LE TOURISME NOCTURNE

Les actions de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris

Création de la **vidéo** « Paris by night » diffusée à différents emplacements du site parisinfo.com, sur les réseaux sociaux et dans le hall du bureau d'information Pyramides.

Paris by night

Création du **dossier éditorial** « Où sortir le soir à Paris » sur parisinfo.com en 2016, étendu en 2017 au Grand Paris et traduit en plusieurs langues.
Dossier à 5 entrées comprenant :

- un agenda des principaux événements festifs récurrents ;
- une sélection de bars où sortir ;
- une sélection de lieux où danser et faire la fête dans le Grand Paris ;
- un récapitulatif des cabarets parisiens ;
- un carnet pratique dédié aux noctambules.

Déclinaison de la **thématique Nuit dans la plupart des dossiers éditoriaux** (« Concerts gratuits » dans Paris gratuits, « Les fêtes et festivals de la rentrée » dans Rentrée culturelle, « Festivals en plein air » dans Paris plein air, « Bars et soirées geeks » dans Paris pour les geeks…).

Création d'**articles dédiés à l'actualité chaude** de la thématique de Nuit (« Terrasses éphémères estivales », « Nuit Blanche à Paris », « Nuit des musées » etc.) et mis en avant dans la **newsletter** « Bonjour Paris ».

Création du **dossier éditorial** « Paris gay et lesbien » à 8 entrées dont plusieurs relatives à la nuit (« Bars et clubs gays et lesbiens à Paris », « Agenda des sorties LGBT à Paris »…).

Campagne #feelparis qui proposait en juillet 2017 aux jeunes européens 6 parcours pour découvrir les meilleurs spots de la capitale la nuit.

Bilan de #Feel Paris

Volet Native advertising (contenus sponsorisés sur des sites ciblés) :

- 43 millions de personnes atteintes sur les contenus publiés (vidéos & cartes ludiques et pratiques mettant en avant les meilleurs spots LGBT, jazz, en bord de Seine, pour prendre l'apéro) ;
- 123.575 clics **sur les articles dédiés** au sujet sur France.fr et Parisinfo.com

Volet Social media :

- 29 millions de personnes atteintes
- 18.300 interactions
- 3,6 millions de vues sur les vidéos postées

Campagne média menée au Royaume-Uni et en Allemagne avril-mai 2017 (4 campagnes dont l'une dédiée à la nuit festive) :

Bilan de la campagne menée au Royaume-Uni et en Allemagne

Volet affichage : 856 affiches et 275 écrans digitaux répartis dans 10 villes britanniques et allemandes, **plus de 22M de personnes atteintes** sur l'ensemble des 4 campagnes (Nuit festive, outdoor, culture, hiver)

Volet social media :

- 2,2K impressions
- 19K interactions

Volet conversion dans le cadre d'un partenariat avec VoyageSNCF sur la thématique nuit, avec création, par l'OTCP, de contenus pour enrichir le site du partenaire sur la thématique et mise en place de prix spéciaux :

2 vagues de promotions sur Eurostar :

- 9-18 mai +21% de ventes de billets en direction de Paris par rapport à la semaine précédente
- 9 mai-5 juin +6% de ventes par rapport à semaine précédente

1 vague de promotion sur Thalys (marché All) :

- 16 mai-12 juin +12% de ventes vers Paris par rapport à la semaine précédente

Perspectives 2018 de l'OTCP

Une campagne « Summer in Paris » qui aura deux volets, dont l'un dédié à une cible de jeunes européens, en mettant en avant la nuit parisienne.

Ambitions pour cette campagne :

- Mise en place d'un **pack festivalier** avec un ou deux festivals partenaires comprenant les entrées pour les festivals sur plusieurs jours + une offre transporteur + une offre VTC (+ offre hôtelière ou camping à l'étude). L'objectif est de valoriser l'offre parisienne nocturne et de faire rester le plus longtemps possible les festivaliers à Paris pour qu'ils consomment d'autres aspects et lieux de la nuit parisienne
- **Campagne d'image + média avec partenaire transporteur** pour faire connaitre le dynamisme de la nuit parisienne et le faire rayonner auprès des cibles jeunes UK, DE et IT.

3 opérations de promotion auprès de la niche LGBTQI+ à l'occasion notamment des Gay Games de début août :

- **Février : campagne media** sur la thématique **Romance** avec réalisation et push en social media d'une vidéo par un couple d'américaines CSP+ pour promouvoir Paris comme une ville accueillante et LGBT friendly, notamment via la mise en avant de l'offre LGBTQ+ parisienne (hôtels, restaurants, bars, clubs, boutiques…);

- **Printemps : accueil d'influenceurs sur la thématique Sports** pour faire la promotion des Gay Games ;

- **Eté : réalisation de contenus et promotion/diffusion** de ceux-ci sur la Marche des Fiertés/la Gay Pride et les Gay Games

Reconduction de l'opération « Showtime in Paris » pour valoriser Paris en tant que capitale des spectacles (Octobre 2018 ou février 2019).

Réalisation d'une **étude** sur les dépenses réalisées par les touristes la nuit à Paris.

Les actions du Comité Régional du Tourisme

Mise à jour de la rubrique Nuit sur le site visitparisregion.com.

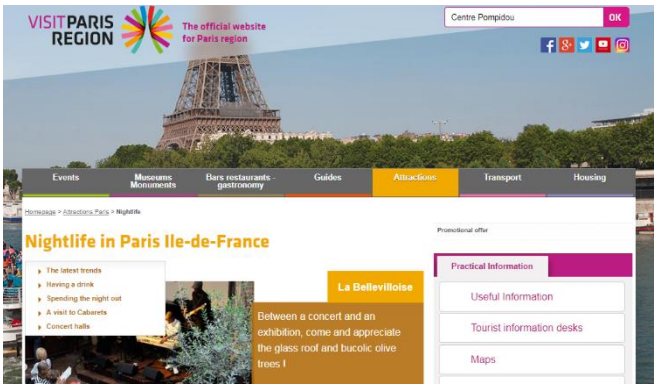

Création d'une rubrique Nuit dans les magazines **Mon Hiver/Eté à Paris** en partenariat avec Que Faire à Paris. Magazines tirés à 200.000 exemplaires, 100.000 en français, 100.000 en anglais.

RAPPROCHER LES PROFESSIONNELS DE LA NUIT ET DU TOURISME

Description

Afin de rapprocher les professionnels de la nuit et du tourisme, un **groupe Action** du Conseil de la Nuit réunit l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP), le Comité Régional du Tourisme (CRT), la Direction de l'Information et de la Communication de la Ville et des représentants des milieux festifs.

Cette collaboration a permis **de mieux impliquer les professionnels de la nuit aux actions de promotion** des nuits parisiennes sur l'ensemble des médias investis par les acteurs du tourisme : sites Internet, magazines, dossiers de presse, etc.
Par exemple, le dossier de presse Nuit de l'OTCP est réalisé par le **collectif Action Nuit**.

Par ailleurs, chaque été depuis 2016, l'OTCP organise un point presse Paris jeune et festif : 30 journalistes et influenceurs internationaux sont invités à découvrir la diversité les nuits parisiennes.

Pilotage : Ville de Paris, OTCP, CRT

Partenaires : Collectif Action Nuit et organisations professionnelles

Perspectives

Développer une **offre d'afterworks** pour diffusion auprès des **organisateurs de congrès et salons** ;

Nourrir les hôteliers par une offre d'activités nocturnes à diffuser auprès de leurs clients.

Participer à la politique de la vie nocturne

PROMOUVOIR UNE POLITIQUE PARTICIPATIVE DE LA VIE NOCTURNE

LE CONSEIL DE LA NUIT

Description

Le Conseil de la Nuit rassemble plus de 200 acteurs issus d'institutions, d'organismes spécialisés, d'associations, de syndicats, d'organisations professionnelles et d'entreprises.

L'orientation politique du Conseil de la Nuit est exprimée par le Manifeste parisien sur la vie nocturne.

Les membres du Conseil sont impliqués dans **sept groupes de travail thématiques** qui ont permis d'élaborer de manière concertée un plan qui se décline en 37 actions :

1. De nouveaux espaces pour les nuits à Paris
2. Prévention des conduites à risques
3. Vie nocturne et discriminations
4. Mobilités nocturnes
5. Tranquillité publique
6. Les commerces et le travail la nuit
7. Information et promotion de la vie nocturne

Ces **groupes thématiques**, complétés par des **groupes Action** ad hoc, se réunissent tout au long de l'année pour concevoir et accompagner la mise en œuvre des actions. Ils ont été fortement mobilisés en 2015 pour élaborer le **plan d'action**. Depuis les groupes thématiques se réunissent peu car le suivi de la mise en œuvre des actions ne le nécessite pas. Seul le groupe **Tranquillité publique** s'est réuni en juin 2017 pour faire de point sur la mise en œuvre des mesures concernées.

Le Conseil de la Nuit se réunit une à deux fois par an en **séance plénière** afin de partager les avancées des travaux et débattre des perspectives de développement de la politique de la Nuit à Paris. Le 14 et 15 septembre 2017, la séance plénière s'est confondue avec la **Conférence Nationale de la Vie Nocturne**.

Les **outils de communication :**

- une newsletter et des newsflashs :
  3 newsletters envoyées à 900 contacts
- des pages Web sur le site Paris.fr :
  Conseil de la Nuit 1.263 visites
  Manifeste de la vie nocturne 400 visites
  Professionnels de la nuit 1.049 visites
- une bibliothèque numérique présentant l'ensemble des documents publics relatifs au Conseil de la Nuit et à la vie nocturne en général.

Pilotage : Ville de Paris

Bilan

SOURCE

Afin d'ajuster le fonctionnement du Conseil de la Nuit au plus près des attentes de ses participants, la Ville de Paris a mené une série d'**entretiens** auprès de 16 membres représentatif du Conseil.

RÉSULTATS

Le Conseil de la Nuit est un espace consultatif apprécié mais qui gagnerait à être mieux coordonné :

- Le CDN est considéré par ses membres comme un **espace consultatif** permettant de **centraliser les attentes des acteurs et de dégager des propositions d'action** pour la Ville de Paris. Cependant, le rôle de la Ville de Paris et celui des membres du Conseil de la nuit doivent être mieux définis ;

- **Les actions du Conseil doivent être mieux ordonnées et planifiées** pour plus d'efficacité : par un calendrier annuel et une priorisation des objectifs (moyen terme/court terme) ;

- **La communication interne doit être plus interactive et récurrente,** la newsletter et les comptes rendus étant peu lus.

Le CDN peut encore renforcer son fonctionnement participatif par de nombreux moyens :

- Créer des **groupes "action"** plus motivants et participatifs que les groupes thématiques ;

- Créer un **comité de suivi transversal** ;

- Changer l'**organisation des réunions** : co-construire les ordres du jour, délocaliser certaines réunions hors des locaux de la Ville, instaurer un temps d'intervention équitable entre les acteurs etc.

Le CDN doit garantir la diversité des thématiques abordées :

- La politique de la nuit est une politique multiple et transversale qui **ne doit pas se focaliser simplement sur les conflits entre riverains et établissements ;**

- Les Assemblée plénières doivent être à la fois un moment de bilan et de débats. On pourrait donc organiser **deux assemblées plénières annuelles** : la première présenterait les bilans (mars) et perspectives du CDN et la seconde (octobre-novembre) se focaliserait sur un thème choisi collectivement animé par des spécialistes et permettant un débat organisé.

Perspectives

Organisation de deux **assemblées plénières** en 2018 :

- 7 mars : assemblée présentant le bilan 2017 et les perspectives 2018 ;

- fin 2018 : assemblée thématique.

Groupes thématiques :

- Réunion du groupe **Tranquillité publique** le 8 février 2018 ;

- Remobilisation des groupes pour discuter et valider les **indicateurs d'évaluation**.

Création d'un **groupe Facebook** ouvert aux membres du Conseil pour une communication plus fluide et horizontale.

LE COMITÉ DES NOCTAMBULES

Description

Les « noctambules » sont les usagers de l'offre d'activités de loisir la nuit à Paris : bars, concerts, discothèques, expositions en nocturne, activités sportives, usagers des équipements publics ouverts tard (gymnases, piscines, bibliothèques, centres d'animation etc.).

Afin de leur donner une voix au sein du Conseil de la Nuit, la Ville de Paris a institué un **Comité des Noctambules** le 3 novembre 2016.

Ce Comité est composé de 15 femmes et 15 hommes tiré.es au sort. Il a trois missions :

1. **Initier et porter des projets** auprès de la Mairie de Paris afin d'améliorer la vie nocturne parisienne ;

2. **Accompagner la Mairie de Paris** sur les différentes actions qu'elle mène afin d'en renforcer l'impact ;

3. **Faire remonter les attentes des usagers de la nuit et émettre des avis consultatifs** sur les politiques publiques relatives aux questions de la nuit que la Mairie de Paris entreprend, par saisie formelle ou par autosaisie du Conseil de la Nuit, afin d'en améliorer la portée et l'efficacité.

Les membres du comité se réunissent en plénière tous les deux ou trois mois et travaillent par « **équipes** » sur des thématiques et projets spécifiques.

Pilotage : Comité des Noctambules, Ville de Paris

Perspectives :

Formalisation du **fonctionnement du comité**.
Etude sur les attentes des noctambules à Paris via la plateforme idees.paris et une enquête en ligne.

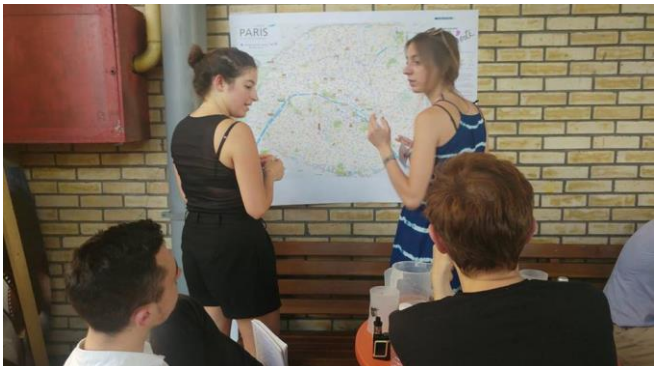

Bilan

Rencontres avec divers acteurs du Conseil de la Nuit : Services de la Ville de Paris, chercheurs, Réseau Vivre Paris, Pierrots de la Nuit, Fêtez Clairs, etc.

Participation à la campagne « la nuit est à tous » : Implication dans la conception des outils et organisation de 3 actions de sensibilisation des noctambules avec interviews filmés de noctambules pour une future vidéo.

Participation à la Conférence Nationale de la Vie Nocturne : Organisation d'une visite guidée des participants dans divers lieux nocturnes.

Participation à la Nuit des Etudiants du Monde : organisation d'un stand commun avec Fêtez Clairs et les Pierrots de la Nuit, édition de fiches thématiques « où sortir à Paris » et organisation de 3 visites de divers lieux nocturnes pour 20 participants.

Organisation d'un débat à la **Nuit des Débats** « Quelle participations des citoyen.ne.s aux politiques de la vie nocturne » avec les Pierrots de la Nuit et le collectif MU.

Participation à la conférence **Nights2017** à Berlin, au Conseil de la charte des Ports de la Gare et Bercy, au comité de pilotage de Fêtez Clairs, au Forum la Nuit nous Appartient.

COMITÉ des NOCTAMBULES

DÉVELOPPER LES ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE METROPOLES

PARTICIPER A LA PLATEFORME NATIONALE DE LA VIE NOCTURNE

Description

La Plateforme nationale de la vie nocturne a été créée en janvier 2017. C'est un **espace de réflexions et de propositions sur les problématiques liées à la vie nocturne** réunissant élus, experts, professionnels, universitaires, citoyens et acteurs locaux. L'objectif est de mieux **comprendre** ce qui se joue la nuit et de construire des **clés d'analyses et de stratégies, pour des nuits attractives et respectueuses de tous les usages.**

Elle offre une **approche transversale et experte** à ses membres et s'inscrit dans une **dimension européenne.**

Elle s'articule autour de trois groupes de travail : « **une nuit responsable et citoyenne** », « **une nuit attractive** » et « **la gouvernance de la vie nocturne** ». Chaque année, la Plateforme organise une **conférence** afin de partager ses travaux et provoquer le débat. En 2017, cette conférence s'est tenue le 14 et 15 septembre à Paris.

Pilotage : Collectif Culture Bar-Bars

Partenaires : Villes de Paris, Bordeaux, Nantes et Montreuil, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, Pôle régional de coopération des musiques actuelles et pays de la Loire, Réseau des indépendants de la musique, UMIH, FEDELIMA, AGI-SON, Médiation nomade, Bistrot de Pays, GNI Synhorcat, LMDE, GIP café-cultures, etc.

PARTICIPER À LA CONFÉRENCE NATIONALE DE LA VIE NOCTURNE

Description

La CNVN s'est tenue le 14 et 15 septembre 2017 à la Cité de la Mode et du Design à Paris.

L'objectif était de **réinterroger les pratiques de la politique de la vie nocturne, développer un nouveau paradigme, et construire collectivement les ressources opérationnelles afin de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces et utiles pour tous les territoires**

Elle se décomposait en 2 sessions plénières, 3 tables rondes, 2 ateliers et 1 séance de speed-meeting.

La Conférence accueillait une grande diversité d'intervenants : géographe, universitaires, élus et techniciens de nombreuses villes et collectivités françaises et européennes, consultants, représentants d'associations de prévention et de riverains et d'organisations professionnelles

La Ville de Paris a accueilli cette conférence et l'a soutenue par l'attribution d'une subvention. De nombreux membres du Conseil de la Nuit y ont participé, dont les professionnels de la nuit, des représentants du Comité des Noctambules ou de l'association de riverains Vivre Paris. Les Pierrots de la Nuit et Fêtez Clairs y ont tenu des stands.

Pilotage : Plateforme Nationale de la Vie Nocturne

Partenaires : Ville de Paris, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Fondation Kronenbourg, Groupe Noctis, les Inrockuptibles, Trax, Tsugi, Stratégies, la Revue des collectivités locales, 20Minutes

PARTICIPER AUX CONFÉRENCES SUR LA VIE NOCTURNE

Description

En 2017, la Ville de Paris a participé à de nombreuses conférences sur la vie nocturne :

- 27 juin, **Londres** "Priorities for developing London's night-time economy" : intervention de Frédéric Hocquard
- 30 septembre et 1er octobre, **Mumbaï** "India Night Life Convention and Awards 2017 " : intervention de Frédéric Hocquard
- 9-11 novembre, **Berlin** " Nights-Stadt Nach Acht 2017 " : intervention de Frédéric Hocquard, Alan Flejo et Thierry Charlois et participation du Comité des Noctambules
- 15-17 novembre, **Barcelone** " Sécurité, Démocratie, et Villes : Coproduire les politiques de sécurité urbaine" : intervention de Thierry Charlois